BnF Gallica

J. Pierre. Histoire singulière et véridique de cinq bustes en marbre offerts à la ville de Troyes par Grosley et [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque de l'INHA / coll. J. Doucet

BnF Gallica

Pierre, Joseph. J. Pierre. Histoire singulière et véridique de cinq bustes en marbre offerts à la ville de Troyes par Grosley et exécutés par le sculpteur Louis-Claude Vassé. 1902.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Institut National d'Histoire de l'Art
090101768596

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque de l'INHA / coll. J. Doucet

GRAV

12 d 97

Histoire
SINGULIÈRE
ET VÉRIDIQUE
DE
Cinq Bustes
en
Marbre

Offerts
à la
Ville de Troyes

par **Grosley**

et
exécutés
par
le sculpteur

Louis-Claude Vassé

26 Pièces
Justificatives
annexées

SIX
PHOTO-
GRAVURES

Châteauroux
Imprimerie P. Langlois et Cie

J. Pierre

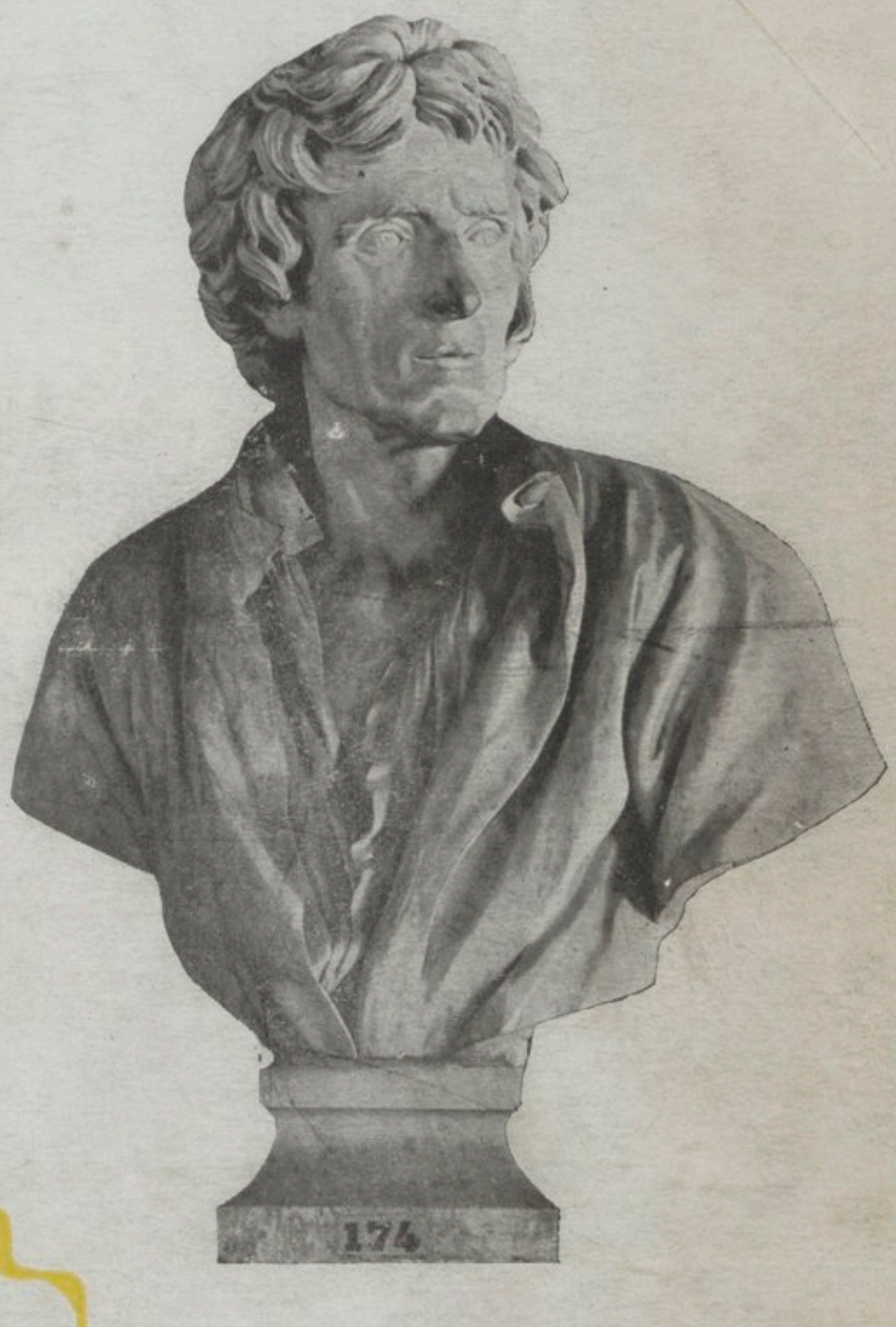

PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, Quai Voltaire, 9

1902

HISTOIRE

SINGULIÈRE ET VÉRIDIQUE

DE

CINQ BUSTES

EN MARBRE

Je soussigné reconnois avoir reçu
de Messieurs les Maire et echevins
de la ville de Troyes la somme de
six cent quatre vingt quatre livre
scavoir six cent livres pour les quarres
en marbre des deux busters de
Mignard et de Girardon qui doivent
être mis dans la grande salle de
ladite ville et quatre vingt quatre
livres pour des lettres de bronze doré
qui auroient ete fournies pour les
dittes inscriptions portées sur les quarres
dont il n'a point ete fait usage
dont quittance a paris le 5 juillet
1758. Vassé

H. Sc. Lyon

Autographe de Vassé

12 d 97

J. PIERRE

Histoire singulière et véridique

de

Cinq Bustes

en Marbre

OFFERTS A LA VILLE DE TROYES

par GROSLEY

ET EXÉCUTÉS PAR LE SCULPTEUR

Louis-Claude VASSÉ

BIBLIOTHÈQUE D'ART & D'ARCHÉOLOGIE
19, RUE SPONTINI, 19
PARIS

PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, Quai Voltaire, 9

1902

BIBLIOTHÈQUE D'ART

HISTOIRE
SINGULIÈRE ET VÉRIDIQUE
DE
CINQ BUSTES EN MARBRE

Offerts à la ville de Troyes par M. GROSLEY, avocat

ET EXÉCUTÉS

Par le Sculpteur Louis-Claude VASSÉ

DÉJA j'avais eu l'occasion de m'occuper longuement de Louis-Claude Vassé dans mon étude sur les *Transformations du chœur de la cathédrale de Bourges vers la seconde moitié du XVIIIe siècle* (1) et même d'effleurer ce sujet tragi comique qu'un récent séjour à Troyes, consacré au dépouillement des archives locales, me permet de traiter à fond aujourd'hui, en ajoutant une page de plus à l'histoire de l'habile sculpteur du roi Louis XV.

Et avant d'entrer en matière, je désire rendre un public hommage au bienveillant accueil que j'ai ren-

(1) *Compte-rendu de la réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements*, publié par le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, chez Plon-Nourrit et Cie à Paris, *année 1897*, pages 460 à 506. — *Année 1899*, pages 730 à 775 et particulièrement pages 745-46. — *Année 1901*, pages 179 à 206.

contré auprès de l'honorable M. Albert Babeau, membre de l'Institut, l'historien de la Champagne, conservateur du musée de sculpture et président de la société académique de l'Aube qui m'a fait le récent honneur de m'offrir le titre de membre correspondant ; à l'obligeance inlassable, à la collaboration active de M. Lucien Morel, sous-bibliothécaire et archiviste municipal, dont l'érudition complaisante a singulièrement facilité mes recherches.

Il ne me semble pas inutile non plus de vous présenter tout d'abord le généreux donateur des bustes:

Pierre-Jean Grosley naquit à Troyes le 18 novembre 1718, et y mourut le 4 novembre 1785. Il fit de bonnes études chez les Oratoriens de cette ville, dont il partagea la haine contre les Jésuites, suivit les cours de Droit à Paris et embrassa la carrière d'avocat, plutôt par tradition de famille que par goût personnel. Il donna toutes ses préférences à la littérature, à l'histoire de son pays et aux voyages d'études dont il publiait ensuite les relations. C'est ainsi qu'il parcourut successivement l'Italie, l'Angleterre, la Hollande et la Suisse. En 1745 et 1746, il retourna en Italie pour y faire campagne en qualité de caissier des vivres, dans l'Etat-major du Maréchal de Maillebois, et il écrivit l'histoire de cette expédition.

Ses productions littéraires sont fort importantes par le nombre et l'étendue, ainsi qu'on en jugera par la bibliographie qui va suivre ; on y trouve à la fois une verve singulière et bizarre, et de la négligence de style ; une confusion fréquente des genres,

Mêlant le grave au doux, le plaisant au sevère,

Et se heurtant à une érudition profonde ; la vérité de pair avec l'erreur ; mais de l'esprit partout, vif, original, facétieux, agressif, caustique, malicieux même, sans méchanceté. Aussi ne le placent elles qu'à un rang moyen parmi les auteurs du XVIIIe siècle, tout en lui ayant mérité le titre de membre associé de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ce titre, joint à des connaissances étendues, le mit en relation avec la plupart des savants et des célébrités de l'époque : l'abbé Goujet, le président Hénault, le marquis de Courtivron, Joly de Fleury, Desmarets, Voltaire, de Jumilhac, archevêque d'Arles, le P. Berthier, de Lorry, évêque de Tarbes, la Curne de Sainte-Palaye, le cardinal Passsionei, le comte de Caylus, Champion de Cicé, évêque d'Auxerre, Mme du Boccage, le duc de Nivernais, le prince de

Beauveau, d'Alambert, la Condamine, la marquise de Crussol, la duchesse de Villeroy, Malesherbes, etc., etc.

La tournure de son esprit l'avait porté à fonder à Troyes, avec six de ses amis, une sorte d'*Académie* burlesque dont les mémoires, traités en commun, dissimulent, sous une érudition de bonne aloi, les facécies les plus piquantes et les plus osées.

Il devint également maire de la grande mairie de l'abbaye de Saint-Loup, à Troyes.

Aux talents, à la science il ajoutait les qualités du cœur : exempt de jalousie et de rivalité, il se montra toujours d'une obligeance et d'un désintéressement qui lui font le plus grand honneur. Mais je crois pouvoir dire sans me tromper que son esprit, dont il n'était pas maître, fut la principale source des rancunes et des inimitiés qui le poursuivirent sans relâche, des tribulations et des déboires qui empoisonnèrent la dernière moitié de sa vie.

Voici la liste de ses principales œuvres :

Dissertation sur les écraignes, par M.... l'un des sept sages de l'académie de Troyes, 1743, manuscrit petit in-4°, à la Bibliothèque de cette ville et publiée dans les diverses éditions des *Mémoires de l'Académie*.

Lettre à M. Desm..., I.D.M.D.L. (Desmarets, inspecteur des manufactures de Lyon), Troyes, in-12.

Mémoires pour servir de supplément aux antiquités ecclésiastiques du diocèse de Troyes, par M. S. Camuzat, Troyes, 1750, in-12. — Les mêmes, 2e édition, 1756, in 12.

Discours qui a balancé les suffrages de l'Académie de Dijon pour le prix de 1750, par M. D. C. (du Chasselas, pseudonyme de Grosley), 2e édition in-18, sans lieu ni date.

Recherches pour servir à l'histoire du droit Français, Paris, Ve Estienne et fils, 1752, in-12.

Éloge historique et critique de M. Breyer, chanoine de l'église de Troyes, Troyes, 1753, in-12.

Vie de Pierre Pithou, Paris, G. Cavalier, 1756, 2 vol. in-12.

Discussion historique et critique présentée à la Société littéraire de Chaalons en Champagne, par P. J. G. A. A. T. (Par Jean Grosley, avocat à Troyes), pour discours de réception dans cette Société (1756), sans lieu ni date, in-12.

Les Ecreignes champenoises, sans lieu (Troyes), 1757, petit in-8°.

Ephémérides Troyennes, Troyes, Ve Michelin et M. Gobelet, 1757-1768, 12 volumes in-32. — Les mêmes éditées par Patris Debreuil, Paris, Durand et Brunot-Labbe, 1811, 2 vol. in-8°.

*Lettres à Monseigneur *** au sujet des observations sur l'almanac de Troyes*, sans lieu ni date (1757 — Troyes), in-32.

De l'Influence des loix sur les mœurs, mémoire présenté à la Société royale de Nancy pour sa réception dans cette société, Nancy, Hœner, 1757, in-4°.

Histoire des guerres civiles de France sous les règnes de François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, traduite de l'italien de Henri Catelin-Davila, avec des notes historiques et critiques, par M. l'abbé *** (Mallet et Grosley), Amsterdam, Arkstée et Merkus, 1757, 3 volumes in-4°.

Réflexions sur l'attentat commis le 5 janvier contre la vie du Roi, Troyes, M. Gobelet, 1757, in-12.

Lettre d'un patriote où l'on rapporte les faits qui prouvent que l'auteur de l'attentat commis sur le Roi a des complices... Troyes, Gobelet, 1757, in-12.

Déclaration de guerre contre les auteurs du parricide tenté sur la personne du Roi, Troyes, Gobelet, 1757, in-12.

Lettre d'un solitaire sur le mandement de M. l'archevêque de Paris du 1er mars 1757, Troyes, Gobelet, 1757, in-12.

Les Iniquités découvertes, ou recueil de pièces curieuses et rares qui ont paru lors du procès de Damiens, Londres, 1760, in-8°.

Projet aussi utile aux Sciences et aux Lettres qu'avantageux à l'Etat, par Sadoc Zorobabel, juif nouvellement converti, Bordeaux, 1760, in-12.

A Messieurs les Maire et échevins de la ville de Troyes, 24 janvier 1762, in-4°.

Seconde lettre de M. Grosley, à *Messieurs les Maire et échevins de la ville de Troyes*, 3 février 1762, in-4°.

Nouveaux mémoires ou observations sur l'Italie et tous les Italiens, par deux gentilshommes suédois (Grosley), traduits du Suédois, Londres, J. Nourse, 1764, 3 vol. in-12 ; — Les mêmes, nouvelle édition, Londres, 1770, 5 vol. in-12.

Réponse de M. l'Académicien à son critique, sans lieu ni date (Troyes, 1766), in-4°.

Lettre du Chevalier de Taylor (Grosley), *oculiste pontifical, impérial et royal, à un de ses amis, ou critique de deux lettres ayant pour titre : Adieu du Chevalier de R. C. à Mademoiselle de la R. J.* Paris, 1766, in-8°.

Prospectus prospectuum ou Projet d'un secours toujours présent contre les incendies du Quartier-Haut de la ville de Troyes, par le chevalier d'Hugot (Grosley) — vers 1766.— Londres, Lausanne, 1770, 3 vol. in-12. — Nouvelle édition, Lausanne, 1774, 4 vol. in-12.

Mémoires historiques et critiques pour l'histoire de Troyes, tome Ier, Paris, Ve Duchesne, 1774, in-8°. — Les mêmes, édition augmentée d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par E.-M. Simon, Paris et Troyes, Sainton père et fils, 1811, 2 vol. in-8°.

Mémoires sur les campagnes d'Italie de M.DCC.XLV et M.DCC.XLVI..., Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1777, in-12.

Voyage de P.-J. Grosley en Hollande, suivi d'un extrait de sa correspondance pendant ses voyages en Italie ; publié séparément de la collection des *Œuvres inédites* de cet écrivain par L.-M. Patris-Debreuil, éditeur, Paris, C.-F. Patris, 1813, in-8°.

Vie de M. Grosley, écrite en partie par lui-même, continuée et publiée par M. l'abbé Maydieu..., Londres et Paris, Th. Barrois le jeune, 1787, in-8°.

Lettres inédites, collection de documents inédits, publiée par la Société Académique de l'Aube, tome Ier.

Œuvres inédites de P.-J. Grosley, édition originale, par L.-M. Patris-Debreuil, Paris, C.-F. Patris, 1812, 3 vol. in-8°. (Les deux premiers volumes contiennent les *Mémoires pour servir à l'histoire des Troyens célèbres*; le 3e, le *Voyage en Hollande*).

Inéditorum incomposita Farrago, manuscrit de Grosley considéré longtemps comme perdu et retrouvé en 1898 sur un catalogue du libraire Téchener, acheté par la bibiothèque de Troyes qui le conserve sous le n° 2904. Commencé en 1750 et continué jusqu'à la mort de l'auteur, c'est principalement un recueil d'anecdotes, bons mots, traits historiques, etc.

***

Grosley lui-même, puis ses historiens : l'abbé Maydieu, Simon, Patris-Debreuil, nous racontent que, pendant le premier voyage qu'il fit en Italie, son frère

s'était emparé de l'esprit d'un de leurs oncles pour lui faire faire un testament en sa faveur. Mais, comme au lieu de s'en plaindre, Grosley avait appris cette nouvelle avec résignation, l'oncle touché de ce désintéressement avait brusquement changé ses dispositions et l'avait au contraire institué son légataire universel, si bien qu'en 1755, il se trouva de ce fait possesseur d'environ 80.000 livres. Il s'empressa d'en donner à sa sœur la moitié, d'autant plus généreusement qu'elle n'en avait aucun besoin en raison de son mariage avec l'un des plus riches particuliers de la ville de Troyes — ce qui est un beau trait à citer de son caractère — et il plaça l'autre moitié, soit 40.000 livres, qui lui assurait deux mille quatre cents francs de rente. En philosophe, il s'était appliqué toute sa vie à resserrer ses besoins, ses goûts, ses désirs, et ce plan de conduite s'était fortifié encore par les exemples de Pierre et de François Pithou dont il venait d'écrire la vie ; aussi, trouvant son revenu trop gros pour le rang qu'il désirait tenir, il prit la généreuse résolution de consacrer annuellement son surperflu, environ six cents francs, à faire exécuter les bustes de ses compatriotes les plus remarquables par leurs talents, leurs vertus et leurs mérites, « non seulement pour concourir, autant que ses moyens pouvaient le lui permettre,

à faire jouir ces grands hommes du triomphe qui leur était dû à des titres si respectables, mais encore, en s'inspirant de Cicéron, afin que, par ces images présentées non seulement pour être regardées, mais surtout pour qu'elles portent à l'imitation de ceux dont elles retracent le souvenir, les esprits et les cœurs des citoyens, pénétrés de l'idée de l'excellence de ces grands hommes, soient plus vivement excités à suivre les leçons, à imiter les exemples que leur ont donnés de si parfaits modèles ».

Il est bon de souligner que Grosley n'eut pas le mérite de cette invention qui revient à Girardon ; car lui-même nous dit, dans la vie qu'il a écrite de ce célèbre sculpteur (1) : « En 1692, M. Girardon conçut le dessein d'orner la bibliothèque publique de cette ville des bustes des grands hommes de Troyes. Ces bustes auraient été dans le goût de ceux qu'il a donnés à MM. de Sainte-Geneviève. Il avait déjà fait ceux de Passerat et d'Urbain IV, mais ses ouvrages pour le Roi l'empêchèrent d'exécuter une si belle entreprise ». Il ne fit donc que reprendre ce projet auquel il ne devait pas davantage donner une suite complète.

(1) Grosley, les *Troyens célèbres*, article : *Girardon*.

Ses relations amicales avec le comte de Caylus, grand amateur et protecteur des arts, le poussèrent à lui soumettre son projet et à lui demander de lui indiquer un sculpteur capable de mener à bien son entreprise.

Nous avons vu précédemment dans quelle estime, dans quel engouement Louis Vassé était tenu par M. de Caylus qui s'intitulait son Mécène. Aussi ce dernier ne manqua-t-il pas de le mettre en rapport avec Grosley dont il devint vite l'ami. Il lui faisait ses commissions à Paris, se chargeait de recherches pour ses ouvrages, lui procurait les gravures dont il avait besoin ; une autre fois, c'est un *bambinello* — une statuette sans doute — qu'il lui adressait et il se félicitait qu'il ne se soit point mutilé chemin faisant. De son côté, Grosley le choyait, le prônait, l'appuyait près de ses connaissances, lui envoyait, avec la recommandation de M. de Marigny, un jeune élève — qu'il serait bien intéressant de connaître (1).

Grosley lui commanda par traité en date du 1er avril 1756 *dix* bustes en marbre blanc statuaire représentant :

(1) Lettre du marquis de Marigny à Grosley, Versailles 22 décembre 1762 : « vous devez être persuadé que je recommanderai à M. Vassé le jeune élève que vous lui avez proposé. »

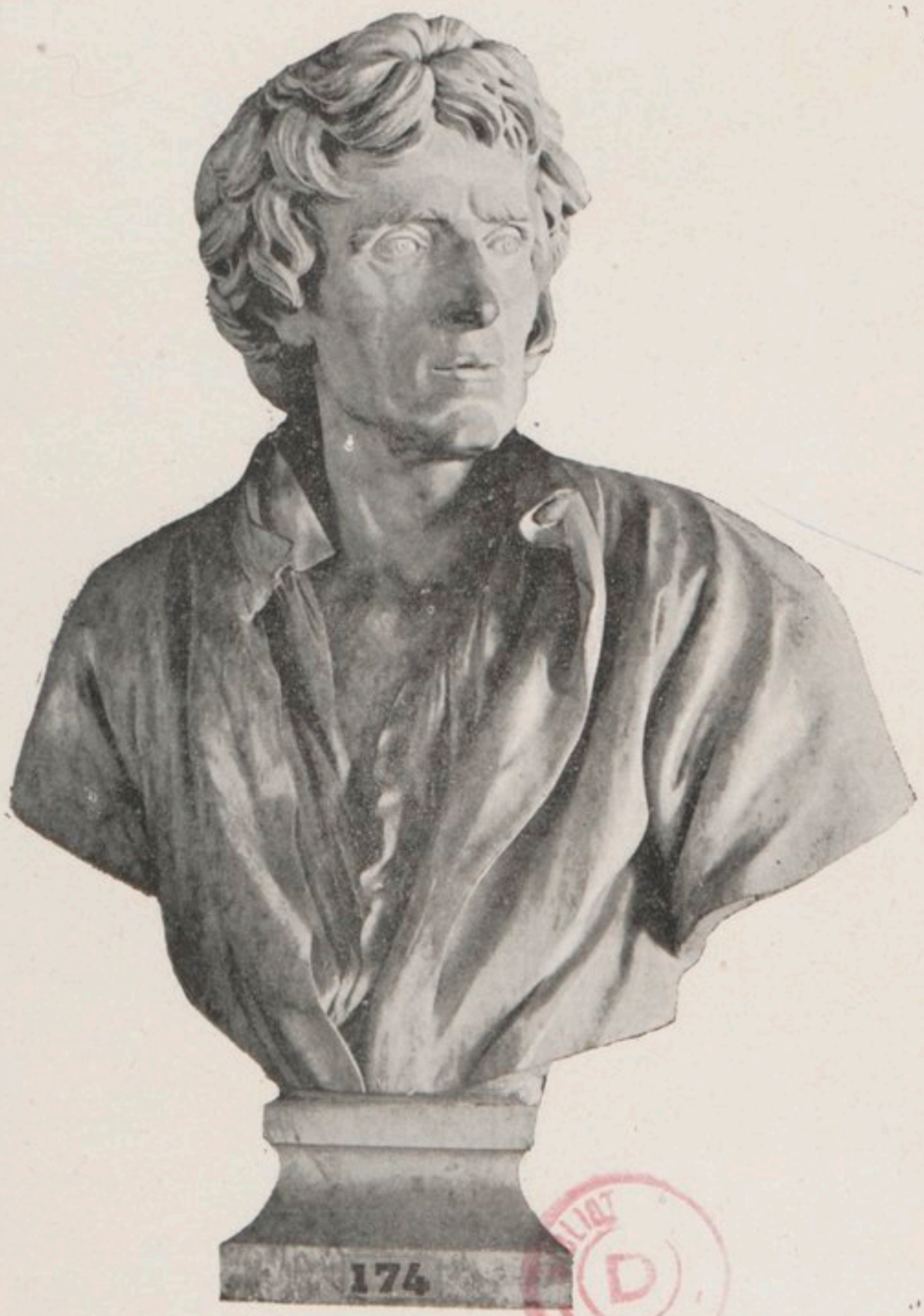

Le peintre Pierre Mignard

1° Le pape URBAIN IV, né à Troyes vers le commencement du XIIIe siècle et fondateur de l'église de ce nom, construite sur l'emplacement de la maison où il était né ;

2° Le COMTE HENRI Ier, dit *le Libéral*, IXe comte de Champagne en 1152, enterré dans le chœur de l'Eglise de Saint-Etienne qu'il avait fait bâtir ;

3° PIERRE COMESTOR, doyen de l'Eglise de Troyes au XIIe siècle, auteur d'une *Historia scholastica* traduite au XIVe siècle par Guyars des Moulins, sous le titre de *Bibles ystoriaux* ;

4° JEAN PASSERAT, poète, professeur d'éloquence au collège de France, né à Troyes le 18 octobre 1534, mort à Paris le 14 septembre 1602 ;

5° DOMINIQUE GIUNTI, ou dominique Florentin, sculpteur, né à Florence, fixé de 1540 à 1565 à Troyes où il se maria et où, d'après une tradition, il serait mort ;

6° FRANÇOIS GENTIL, fameux sculpteur Troyen du XVIe siècle ;

7° PIERRE PITHOU, jurisconsulte, procureur général au Parlement de Paris, savant littérateur et l'un des

BIBLIOTHEQUE D'ART

auteurs de la *satire Ménippée* avec Passerat, né à Troyes le 1er novembre 1529, mort à Nogent-sur-Seine le 1er novembre 1596 ;

8° François Pithou, jurisconsulte et écrivain comme son frère, né en 1543 à Troyes où il mourut en 1621, fondateur, par ses libéralités, du collège tenu par les Oratoriens où fut plus tard élevé Grosley ;

9° Pierre Mignard, premier peintre du Roi, né à Troyes le 17 novembre 1612, mort à Paris le 30 mai 1695 ;

10° François Girardon, premier sculpteur du roi Louis XIV, né à Troyes le 17 mars 1628, mort à Paris le 1er septembre 1725.

Grosley se réservait la faculté de modifier cette nomenclature comme il l'entendrait ; et il est à remarquer que, pendant la rédaction même du contrat, son ordre avait déjà été changé : le premier buste à livrer était celui de Pierre Mignard, le second, celui de Girardon, et ceux qui furent exécutés ensuite sont : celui de Pierre Pithou ; celui, non prévu, du P. Le Cointe, savant Oratorien, auteur des *Annales ecclésiastiques de France*, né à Troyes le 4 novembre 1611, mort à Paris le 18 janvier 1681 ; enfin celui de Passerat. Et de fait son choix

était loin d'être définitif, ses intentions demeuraient flottantes, puisque d'une part on annonçait, dans le livret de l'*Exposition de peintures et de sculptures de 1757*, qu'il faisait exécuter *seize bustes* en marbre des hommes illustres de Troyes, et de l'autre, il déclare, à tort du reste, dans son autobiographie que le marché avec Vassé était pour *huit* bustes.

Ce marché, cité par Corrard de Bréban (1) et dont l'original était considéré comme détruit ou tout au moins égaré dans des archives particulières, je l'ai sous les yeux ; car, plus heureux que M. Henri Stein, M. Roserot et autres, dont les recherches étaient restées infructueuses, je viens de le découvrir à la *Bibliothèque de Troyes*, fonds des manuscrits, pièce 30 du dossier n° 2 240, et je le publie *in extenso*, en tête des pièces justificatives. Il porte que chacun de ces bustes aura la proportion de deux pieds et demi, sera exécuté sur les modèles que fournira Grosley et payé par celui-ci le prix de deux mille francs, y compris le transport « en bon état » jusqu'à Nogent-sur-Seine.

Contrairement aux intentions premières du donateur, qui avait pensé consacrer annuellement six cents livres seulement à la dépense des bustes, les paie-

(1) *Annuaire de l'Aube pour 1849*, 2e partie, page 51.

ments devaient s'effectuer de la manière suivante : 1.440 livres d'avance ; 1.200 livres à la Saint-Martin (11 novembre) 1756, en recevant le buste de Mignard ; 1.200 livres à la Saint-Martin 1757, après la livraison du buste de Girardon, et ainsi chaque année, à la même date, jusqu'à entier paiement. Cependant on verra, d'après une note de Grosley inscrite à la suite du traité, que, pour les quatre premiers bustes, la somme annuelle de 1.200 livres ne fut jamais payée à la Saint-Martin prévue, mais souvent par fractions et toujours à des époques très variables, de façon toutefois, à parfaire intégralement leur prix total avant leur livraison ; car Vassé, qui était avant tout un homme d'affaires, malgré son amitié et son estime envers Grosley, avait poussé les précautions jusqu'à exiger des assurances, et Grosley avait été obligé de lui nantir des effets royaux, — notamment, le 31 décembre 1759, deux billets de loterie avec garantie pour 1.200 livres — et de s'engager à les lui remplacer en espèces, au cas où le Roi ne payerait pas ses papiers en temps prévu. Vassé avait accepté ensuite de les prendre pour comptant et à ses risques sur l'ouvrage qu'il devait finir en 1761 ; mais cette convention ne fut pas tenue, car ce nantissement, porté au compte des versements d'abord, fut effacé plus

tard. Quant au 5e buste, il fut soldé par 5 acomptes, de 1764 à 1769.

Grosley avait caressé l'espoir que les frais des trois premiers bustes de sa liste seraient supportés, non par lui, mais par certaines églises de Troyes; et plein de confiance dans son plan, il avait été jusqu'à prévoir d'avance ce cas particulier à la fin de son marché avec Vassé: « Comme je croirais faire injure, y disait-il, aux chapîtres de Saint-Pierre, de Saint-Etienne et de Saint-Urbain, si je ne leur proposais pas de faire la dépense des bustes du P. Comestor, du comte Henri et du pape Urbain IV, leurs fondateurs et l'un des membres du premier desdits chapitres : dans le cas où ils se soumettraient à en faire les frais au prix ci-dessus convenus, lesdits trois bustes, indépendamment des arrangements ci-dessus pris pour les paiements, s'exécuteront tout de suite et sans retard des conventions ci-dessus ».

Précautions vaines! ses démarches furent accueillies plutôt froidement : il s'était déclaré par la parole et par la plume l'ennemi irréconciliable des Jésuites, le clergé ne pouvait le seconder. Il espéra triompher en faisant appel à l'opinion publique; aussi publia-t-il dans les *Ephémérides* de 1761, page 128, une note malicieuse dissimulée dans l'*avis* qui précédait la *vie*

d'Urbain IV et ainsi conçue : « l'auteur croirait entreprendre sur les droits de nos trois chapîtres s'il osait faire exécuter à ses frais les bustes du P. Comestor, du comte Henri et d'Urbain IV... cette respectueuse délicatesse a son principe dans les sentiments dont MM. de Saint-Etienne et de Saint-Urbain sont pénétrés pour leurs fondateurs, et dans l'attachement de MM. de Saint-Pierre à la mémoire d'un homme unique qui a illustré leur compagnie : on sent en un mot, avec nos trois chapîtres, ce que dans cette occasion ils doivent au public et ce qu'ils se doivent à eux-mêmes ». Mais les chapîtres en question persistèrent à ne rien vouloir entendre, si l'on en croit une annotation aigre de Grosley placée en marge du traité : « la proposition a été faite et traitée avec plus de vilénie que je n'en prévoyais ». En tout cas j'ai cherché en vain, soit à l'Evêché, soit aux Archives départementales, dans les registres des délibérations capitulaires de ces différentes églises, quelque document que ce soit mentionnant les tentatives de Grosley et les motifs de refus invoqués par les Chanoines.

En même temps, Grosley informait le corps de ville de son intention de léguer ses bustes à sa ville natale et de son désir de les voir servir à l'ornementation du

grand salon de l'Hotel de Ville, aux côtés du médaillon de Bouchardon.

Ce médaillon en marbre blanc, œuvre d'un goût pur et d'une forme heureuse, représentant l'effigie de Louis XIV entourée de palmes, de drapeaux, de lauriers et accompagnée de médailles allégoriques, avait été offert aussi à sa ville natale par Bouchardon, qui l'avait apporté lui même en 1687. Il avait été placé solennellement au fond de la grande salle le 3 septembre de la même année, nous dit Simon (1), tandis que Grosley (2) assigne à cette inauguration la date de 1690.

La donation de Grosley et sa demande touchant l'emplacement des bustes, bien accueillies, furent l'objet d'un acte d'acceptation de la part du corps municipal qui, vers le milieu de l'année 1756, fit préparer la grande salle pour recevoir les sculptures. Et même, plus généreux que les chapîtres, il décida en principe, le 15 janvier 1757, de se charger de la dépense des piédestaux, gradins, gaines ou scabellons, comme vous voudrez, nécessaires pour porter les bustes. Tout de suite commencèrent les formalités adminis-

(1) Notice sur la vie de Grosley, 1787, page XXVIIJ.
(2) Les *Troyens célèbres*, art. *Girardon*.

tratives lentes et complexes, alors moins qu'aujourd'hui, hélas ! — mais requises pour la sanction de cette décision. On dût écrire à M. Contin de la Châtaigneraye, intendant de Champagne en résidence à Châlons, pour soumettre le projet à son approbation. Celui-ci daigna répondre, le 28 janvier 1757, qu'il le trouvait très louable, et s'y intéresser au point de demander de lui marquer les noms des grands hommes dont M. Grosley se proposait de faire faire les images. Le 1er février, les maire et échevins signaient avec Vassé un traité par lequel ils s'engageaient à fournir chaque piédestal, conforme comme hauteur et proportions au dessin présenté, et composé en marbre de Languedoc dans toutes ses parties apparentes, avec la corniche et le socle d'un seul morceau et la gaine en trois morceaux de deux pouces et demi d'épaisseur, appliqués sur un noyau en pierre de lierre, pour le prix de trois cents livres, rendu à Nogent-sur-Seine. Ce contrat dût aller à Châlons et fut approuvé définitivement par Monseigneur l'Intendant le 12 février.

Mais ce traité était pour la forme ; Grosley, auquel les bonnes dispositions du corps de ville avait tout d'un coup suggéré l'idée de cette tentative couronnée de succès contre son attente peut être, avait depuis longtemps pris les devants ; et les scabellons étaient

déjà faits, ou du moins bien prêts de l'être, lorsque la commande officielle fut transmise au sculpteur ordinaire du roi qui était de mèche avec le donateur et le corps de ville dans cette petite supercherie à l'adresse de M. l'Intendant. Lisez, pour vous en convaincre, ce passage d'une lettre écrite par Vassé à Grosley, le 20 décembre 1756 : « Les guaines dont vous m'avez envoyé par une lettre dattée du *14 aoust* un projet de marché ne m'inquiétent nullement ; j'en ai *deux de faites et quatre autres de débitées*, j'aurois désiré seulement que l'Hotel-de-Ville se fut déterminée à en faire de suite huit ou dix à cause de la difficulté qu'il y a d'en faire deux seulement ».

Vassé reçut le prix de deux des piédestaux le 5 janvier 1758, de deux autres le 12 octobre de la même année, mais ils ne furent expédiés à Troyes que vers la fin de 1762.

On songea plus tard à placer sur chaque gaîne une inscription, et de ce fait le devis fut un peu modifié par l'adjonction, sur la face principale, d'une tablette en marbre blanc propre à la recevoir. On eut d'abord la pensée de composer ces inscriptions avec des lettres de bronze doré qui furent en effet achetées pour le prix de 84 livres, mais dont on renonça à faire usage pour un motif que j'ignore. On se contenta

d'une inscription en creux et, afin d'en faire ressortir les lettres, Grosley avait décidé de les peindre en rouge, mais sur l'observation de Vassé qu'il était préférable d'employer le noir, comme il était de coutume dans toutes les inscriptions, il se rangea à cet avis.

Les inscriptions sont uniformes; elles portent, à la suite du nom du personnage, la mention :

CIVI SUO
P. J. GROSLEY
P. L.

Encouragé par ce premier succès, Grosley poursuivit auprès du corps de ville une autre tentative, mais je n'ai pu trouver nulle part si elle avait abouti.

J'ai dit que, vers le milieu de l'année 1756, on avait commencé à préparer la grande salle de l'Hôtel de Ville pour y recevoir les bustes. Grosley s'était adressé à Vassé pour lui demander un projet de décoration dans lequel figurait une cheminée monumentale. Celui-ci en avait fourni plusieurs dessins et plans, et probablement un modèle en bois du premier croquis que Grosley avait soumis à son tour au corps de ville auprès duquel il avait trouvé cette fois une résistance inflexible. Cependant Grosley tenait pour ce projet ; Vassé, qui en aurait tiré grand profit,

n'y tenait pas moins ; et ils employèrent toutes leurs influences pour essayer de le faire aboutir. C'est ainsi qu'ils s'adressèrent d'abord au comte de Caylus qui répondit qu'il était fâché de ne pouvoir les servir dans cette occasion tout en pensant que l'Hôtel de Ville devrait lui-même saisir une occasion aussi favorable pour contribuer au noble projet de Grosley en terminant par la cheminée une si belle idée Ils avaient pensé à faire intervenir le président Henault, mais il n'était pas à Paris. Grosley avait envoyé au marquis de Marigny, directeur général des bâtiments du roi, les plans de la cheminée en le priant d'user de tout son crédit pour la faire exécuter ; mais comme il ne recevait pas de réponse, Vassé se chargea d'aller le relancer jusque chez sa sœur, Mme de Pompadour, à Versailles. Il répondit comme excuse qu'il ne rendrait pas le plan avant d'en avoir fait usage avec M. de Boullongne, contrôleur général, qu'il n'avait pu encore rencontrer. Enfin ils prirent le parti d'en écrire à Mme de Pompadour en personne, et de renouveler auprès de chacun leurs démarches jusqu'à complète satisfaction. Vassé, autrement intéressé que Grosley à réussir, l'excitait à ne pas lâcher prise : « Vous devez, lui écrivait-il, les tourmenter plus que jamais sur cette affaire ».

Là s'arrêtent mes renseignements et je ne puis dire ce qu'il en advint et si ce serait l'œuvre de Vassé que M. Fichot nous signale, dans sa *Statistique monumentale du département de l'Aube*, sous la forme de la cheminée, dont il ne reste plus que le manteau encadrant le médaillon de Bouchardon, formé de deux pilastres avec consoles fleuries portant un entablement chargé de modillons et surmonté d'un fronton triangulaire, et dont les jambages, composés de cariatides, de feuillages et d'un linteau aux armes de France accompagnées d'attributs de guerre et d'écussons, furent détruits pour faire place au chambranle actuel, sans goût ni caractère déterminé. Ce que je croirais plutôt, c'est que le projet de Vassé fut définitivement rejeté et remplacé, vers 1772, par cette ornementation plus simple, moins onéreuse, et que Grosley appelle avec dépit et dédain « l'encroûtement dans des platras du médaillon de Girardon ».

Mais ce que je puis affirmer en passant, c'est que, dans la même publication, M. Fichot a commis un *lapsus calami*, qu'il est à peine bon de relever, tant il saute aux yeux, en désignant comme auteur des bustes de Grosley, dont les deux premiers sont datés de 1757, « Antoine Vassé, de Toulon, sculpteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, mort le

1er janvier 1736, âgé de 53 ans » : l'auteur a simplement confondu le père avec le fils, Louis Claude Vassé, de Paris, sculpteur ordinaire du roi, professeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, dessinateur de l'Académie des Belles-Lettres, mort le 30 novembre 1772, âgé de 54 ans.

Or, ces petites vexations n'étaient pour Grosley que le prélude de tous les déboires, des tribulations (pour employer le mot d'un de ses historiens), qu'il devait essuyer par la suite et sans relâche; son patriotique et généreux geste, au lieu de lui attirer l'admiration et la reconnaissance de ses concitoyens, comme il avait le droit de s'y attendre, provoqua généralement contre lui une tempête d'envie et de haine; cet hommage désintéressé rendu aux lettres et aux arts fut taxé d'ambition, de réclame, comme on va le voir dans la suite de cet écrit.

***

Les premiers bustes n'étaient pas encore arrivés à Troyes que déjà des menées sourdes tendaient à en empêcher l'installation. Ce fut une société musicale, puissante par son existence ancienne autant que par le nombre et la qualité de ses membres, qui résolut

de mettre le feu aux poudres. Dès le milieu du XVIIe siècle en effet, il existait à Troyes une Académie de musique qui se tenait à l'Hôtel-Dieu Saint-Bernard. Elle disparut au commencement du siècle suivant pour faire place à celle qui nous occupe — connue sous le nom de *Société du Concert* — ainsi que nous l'apprennent les *Règlements de l'Académie de musique de Troyes, capitale de Champagne, établie le septième de décembre 1728* (1) et la savante et curieuse étude de M. Albert Babeau sur *les Académies de musique de Troyes au XVIIe et au XVIIIe siècles* (2), à laquelle on se reportera avec intérêt pour de plus amples renseigements.

C'était dans le salon de l'Hôtel de-Ville qu'elle donnait ses concerts : elle s'y considérait comme chez elle et traita Grosley comme un intrus. Aussi n'imagina-t elle rien de mieux, pour lui faire pique, que de construire une estrade ou petit théâtre dans tout l'espace, autour du médaillon de Louis XIV, que le corps de ville venait d'accorder à Grosley pour l'installation de ces bustes.

Celui-ci protesta de Paris, le 24 janvier 1762, sous

(1) A Troyes, chez Pierre Michelin, 1729, in-4° de 12 pages.
(2) Troyes, Dufour-Bouquot, 1883.

forme d'une lettre adressée à Messieurs les maire et échevins, dans laquelle il exposait : que, lorsqu'il leur avait proposé cet ornement pour le salon de l'Hôtel-de-Ville, ce salon était entièrement libre, quoique dès lors on y tînt le concert ; qu'on avait semblé depuis vouloir l'affecter à ce concert en y élevant une estrade précisément dans la partie où devaient être placés les bustes ; que l'estrade dénaturait le salon destiné aux assemblées de ville ; et que ce nouvel arrangement convenait d'autant moins aux bustes que : 1° si on les plaçait sur l'estrade, lorsqu'on la démonterait, dans les occasions « d'appareil », ils se trouveraient en l'air avec leurs piédestaux ; 2° si on les plaçait au ras du sol, l'élévation de l'estrade mettrait à leur niveau le dos des chaises, les manches des instruments et les chandelles à éteindre ; 3° si on leur ménageait un espace en échancrant l'estrade, leur effet serait perdu puisque l'artiste qui les avait exécutés avait supposé le spectateur placé dans le plain-pied ; 4° enfin leur conservation serait compromise par leur position au milieu du mouvement des planches et des madriers chaque fois qu'on voudrait monter ou démonter l'estrade. Tout en se défendant de vouloir être un *trouble-fête*, il contestait l'utilité de ce théâtre et citait cet exemple à l'appui de son dire, « la reine a son con-

cert dans le salon de la Guerre, qui forme l'antichambre de son appartement ; et ce concert n'en est pas moins excellent, quoique la pièce où on le donne ne soit pas embarrassée par une estrade ». Il terminait en faisant observer que ses dispositions avaient précédé ce nouvel arrangement et, qu'en un mot, il avait voulu orner le salon public de l'Hôtel-de-Ville, mais non une salle de concert.

Et comme la réponse qu'il demandait se faisait trop attendre, il écrivit de nouveau, le 24 janvier, ce billet dont la teneur reflète l'originalité de son caractère : « Dans la lettre que j'eus dernièrement l'honneur de vous écrire, j'ai commis une *impéritie* à laquelle je crois devoir attribuer la *suspension* de votre réponse. Je vais la réparer en vous instruisant que je suis logé rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, vers la façade du Louvre, chez Mme Huon, perruquier-baigneur ».

Et pour donner plus de poids à ses réclamations, il recommença à invoquer le public comme juge, en faisant distribuer dans Troyes ses lettres imprimées sur feuilles volantes. Ce moyen ne lui réussit pas davantage cette fois et paraît plutôt avoir tourné les rieurs du côté des associés du concert, la masse des habitants s'attachant davantage aux divertissements de ces au-

ditions musicales qu'à la glorification posthume des célébrités troyennes.

Le corps de ville, se sentant serré entre l'arbre et l'écorce, hésitait à prendre parti pour l'une ou l'autre de ces deux puissances vis-à-vis desquelles il avait contracté des engagements divers. Il semble qu'il se soit contenté d'user de diplomatie en soutenant officiellement Grosley avec lequel il s'était lié par un acte et en encourageant tacitement Messieurs du concert à lui opposer la force d'inertie.

Toujours est-il que le 22 mars il se décida à s'occuper de la question et émit l'avis que l'on donne à M. Grosley la satisfaction qui lui était due en considération du présent qu'il faisait à la ville, et que, comme il n'était pas possible de placer les bustes dans l'endroit qui leur était destiné sans supprimer l'estrade qui occupait leur place, on inviterait Messieurs les associés du concert à ne pas la replacer après l'assemblée pour la nomination des échevins, et qu'en cas de refus, on prendrait les mesures nécessaires pour en empêcher le rétablissement. Mais on se garda bien de donner communication de cet arrêté à la société musicale visée.

Aussi qu'advint-il? Moins d'un mois après, l'estrade était remontée pour un autre concert. Nouvelle

plainte de Grosley, nouvelle intervention de l'autorité municipale qui, par deux lettres subséquentes, exprimait aux associés sa surprise que l'estrade ait été remontée le lundi précédent et son intention de la faire enlever s'ils ne donnaient des ordres en conséquence.

Mais sur le bruit qui s'était répandu en ville que la démolition du petit théâtre avait été décidée pour faire places aux bustes annoncés, MM. du Concert avaient pris les devants en faisant appel à l'intervention de l'autorité supérieure en la personne de M. l'Intendant de la province, à qui ils avaient même eu le soin d'adresser un plan de la salle de l'Hôtel-de-Ville où figuraient l'emplacement de l'estrade et la désignation des endroits les plus propres à placer les bustes autre part, marquant ainsi le moyen de tout conserver et concilier. L'intendant, non moins embarrassé que le corps de ville, s'en lava les mains en écrivant à son subdélégué à Troyes pour le charger d'arranger les choses en rendant tout le monde content. C'était une tâche irraélisable puisque personne ne voulait céder.

Messieurs les associés répondirent au corps de ville par une lettre collective du 21 avril 1762 : aucun d'eux n'avait été instruit au juste de sa délibération ; et si l'estrade avait été élevée quelques jours avant *suivant*

l'usage, c'est qu'on avait cru devoir laisser le menuisier chargé de démonter et remonter l'estrade tous les ans, le maître de le faire comme à l'ordinaire, d'autant que la plupart d'entre eux ignoraient qu'elle fût réinstallée. Ils le prévenaient de l'instance qu'ils avaient introduite par devant Monseigneur l'Intendant, — façon habile de lui insinuer qu'il se trouvait désaisi de la question jusqu'à la décision à intervenir. Enfin, comme ils étaient tous citoyens, ils seraient charmés de voir la salle de l'Hôtel-de-Ville ornée des bienfaits d'un citoyen ; mais comme l'estrade pouvait s'ôter en une heure, ils demandaient qu'on la laissât subsister jusqu'à l'arrivée des bustes promis, et dès que ceux-ci seraient rendus et prêts à mettre en place, si on ne trouvait pas d'ici là quelque terrain d'entente, l'estrade serait démontée le même jour.

Dès le lendemain une décision municipale, en donnant acte aux associés de leur promesse, les invitait à démonter l'estrade aussitôt que leur concert serait donné, faute de quoi il prendrait l'initiative de la faire enlever le jour suivant sans délai.

Cependant Grosley voyait bien que c'était là promesses en l'air ; et pour démasquer ses adversaires ou remporter de haute lutte une victoire décisive, il imagina une combinaison nouvelle sous la forme d'un

acte qu'il voulut passer avec MM. les maire et échevins, acte qui mentionnerait les conditions de son don, — et la principale, comme bien vous pensez, était la disparition de l'estrade, les autres tendant accessoirement à cet unique objectif — ainsi que la reconnaissance formelle de ces conditions par les représentants de la ville.

Il profita de l'arrivée des deux premiers bustes pour déposer l'acte sur le bureau de l'Hôtel de ville. Le 24 septembre 1762, la compagnie, en réponse à cette démarche, ne voulut pas signer et délégua auprès de Grosley une députation chargée de le remercier et de lui dire qu'il serait suffisant de faire un acte de délibération dont on conviendrait d'avance avec lui.

L'affaire traîna en longueur jusqu'au 29 mars 1763 où, après s'être mis enfin d'accord, on convoqua une assemblée consulaire devant laquelle Grosley fut admis à exposer son projet d'acte. Il dit qu'ayant formé depuis plusieurs années, avec l'agrément et le concours de l'assemblée, le projet de placer dans le grand salon de l'Hôtel commun des bustes dont quatre y avaient été transportés pour y occuper les places qui leur étaient destinées, il requérait comme conditions de la donation qu'il en faisait à la ville: 1° que si le salon, où les bustes devaient être placés et

qui était affecté par sa destination aux assemblées publiques, venait à être abandonné à quelque usage particulier, comme converti en salle de bal, de concert ou de spectacle, nécessitant la pose de gradins, estrades ou autres choses semblables, il lui serait loisible, ou à ses représentants à perpétuité, de reprendre les bustes ; 2° que dans le cas où, par suite d'incendie, l'hôtel commun viendrait à être bâti sur une autre place, les bustes seraient à perpétuité employés à la décoration du salon principal.

La matière ayant été mise en délibération hors la présence de Grosley, la compagnie fut d'accord d'accepter ces conditions et délégua deux échevins pour lui faire part du résultat du vote et des sentiments de reconnaissance qu'elle lui devait à juste titre.

Enfin, direz-vous, voici une longue querelle qui finit bien : on apprécia comme elle le méritait la libéralité de Grosley, qui eut satisfaction contre l'académie de musique. Vous vous trompez, ces bustes furent la risée de la ville, un perpétuel sujet d'irrespect ; on les appelait *les têtes à perruques* et le donateur nous confesse lui-même qu'il avait compté voir pousser les mauvais procédés qu'on employa à son égard jusqu'à « les jeter par les fenêtres ». D'autre part l'estrade, l'épouvantable et fatale estrade subsista malgré tout

et si longtemps même qu'en 1849 on en signalait encore l'encombrante existence.

Mais n'anticipons pas sur les événements, revenons plutôt en arrière, à l'exécution, au voyage et à l'installation des bustes.

***

D'après les conditions mêmes du traité entre Grosley et Vassé, le buste de Mignard devait être expédié à la Saint-Martin de 1756, et celui de Girardon livré avant cette époque de l'année 1757. Le 10 décembre 1756, Vassé mettait sur le compte de sa mauvaise santé — qui venait encore de l'obliger à être seigné deux fois en douze jours — le léger retard apporté à l'exécution de ses engagements, mais déclarait que le premier buste était achevé et le second déjà avancé. Suivant une lettre écrite le 4 juin 1760 par Martinfort, lieutenant-général de Dumonceau, munitionnaire général de l'armée d'Italie, à son ami Grosley auquel il avait avancé pour Vassé un versement de 1200 livres, ce dernier avait donné sa parole de mettre lui-même en place, avant la fin de cette année, les quatre premiers bustes. Dans une lettre du 14 septembre 1762, Vassé raconte à M. Bourgeois, maire

de Nogent-sur-Seine, que des affaires pressantes avaient dérangé son projet et l'avait retardé jusqu'à ce jour.

Ce fut le 24 janvier 1762 que Vassé annonça de Paris aux Maire et échevins de la Ville de Troyes que quatre des bustes, achevés, étaient sur le point d'être expédiés ; le 14 septembre de la même année deux bustes : ceux de Pierre Pithou et du P. Le Cointe, et deux piédestaux quittèrent Paris à destination de Nogent-sur-Seine et les *Officiers forts, chargeurs et déchargeurs de toutes sortes de marchandises et denrées* reçurent ce jour la somme d'une livre 5 sols pour leur droit de la charge des quatre caisses pesant 2.101 livres. En même temps, Vassé écrivait au Maire de Nogent pour l'informer du départ de cet envoi, lui dire qu' « un voiturier par eau » s'en était chargé moyennant 24 sous le cent, l'inviter à les faire transporter jusqu'à Troyes « sur quelque voiture douce » et lui annoncer que dans le courant de la même semaine un autre envoi semblable lui serait fait. Il donnait les mêmes renseignements à Grosley en l'assurant qu'il aurait été bien flatté s'il avait pu accompagner ses œuvres, mais il était accablé d'affaires les plus intéressantes sans savoir quand il serait libre ; le 22 septembre, le Maire de Nogent prévenait celui de Troyes

qu'il avait déboursé 28 livres 5 sous 6 deniers pour les frais de conduite par eau et qu'il avait traité à raison de 16 sous $\frac{0}{0}$ et pour 2.000 pesant pour le prix du transport à Troyes, à condition qu'on irait toujours sur la terre dans la crainte d'accident, et qu'il y aurait en plus 16 sous à donner au voiturier. Enfin le 24 septembre, le Maire faisait savoir à ses collègues que les caisses étaient arrivées.

Le 26 octobre, le Maire de Nogent fait part de la seconde expédition de 4 caisses, pesant le même poids que les premières, pour lesquelles il a payé aux mariniers 25 livres 4 sous, plus aux forts pour transport du bateau et pesage 4 livres 5 sols. La voiture devait coûter en outre 14 sous du cent pour un poids de 2.000 livres. Le 16 novembre il touchait 57 livres 14 sous 6 deniers pour l'ensemble de ses déboursés. Ces caisses contenaient les bustes de Girardon et de Mignard et leurs piédestaux. Ce don fut installé dans la grande salle de l'Hôtel de ville à une époque indéterminée dans les documents qui nous restent, mais après le 29 mars 1763, et même vers la fin de 1767 seulement, si l'on prend à la lettre cette phrase de l'*Epître* de Grosley à Vassé publiée dans le *Journal encyclopédique* du mois de novembre 1772 : « vos bustes ont figuré en public depuis *cinq ans*... »

Le sculpteur François Girardon

BIBLIOTHÈQUE D ART

Le cinquième buste, celui de Passerat, n'arriva que beaucoup plus tard — pas avant 1765 puisqu'il figurait cette année là au *salon de peinture* ; peut-être après 1769 date de l'avant-dernier payement de Grosley au sculpteur, surtout si l'on s'en réfère à Vassé qui parle, dans sa lettre d'octobre 1769, du « salon de l'hôtel municipal où sont déjà placés *quatre* bustes ».

Je vais dire un mot de chacun de ces bustes, en les prenant suivant leur ordre d'exécution.

Le premier en date est celui de MIGNARD. Vassé écrivait à Grosley le 20 décembre 1756 qu'il était déjà complètement fini. Il est, comme tous les autres, en marbre blanc statuaire, mesure 82 centimètres et est signé : VASSÉ, 1757. Il figura à *l'Exposition de peintures et sculptures* du Louvre de 1757 sous le n° 133 et il est exposé au Musée de Troyes sous le n° 174. La tête est nue, tournée de trois quarts vers l'épaule gauche et plantée d'une abondante chevelure mi-longue et négligemment arrangée. La figure, un peu maigre, est vigoureusement traitée, l'expression est énergique, et des cinq effigies c'est celle que je préfère. Le grand artiste est vêtu d'une robe de chambre entr'ouverte laissant voir la chemise à jabot et une partie du thorax.

Girardon, le pendant de celui-ci à l'exposition du Louvre de 1757, où il était classé sous le même numéro, a la tête inclinée à droite et à peu près la même ordonnance de vêtements, sauf que la robe de chambre est doublée de fourrure et que sur la poitrine flotte un léger ruban. Les cheveux sont longs et bouclés, la figure et la partie visible du corps grasses, même empâtées. La lèvre supérieure est ombrée d'une fine moustache et l'expression souriante. A la date du 10 décembre 1756, il était prêt à être moulé et le marbre tout débité pour être commencé dans le courant de janvier et suivi sans interruption. Il est signé : *Vassé*, *1757*, et mesure aussi 82 centimètres (n° 175 du catalogue du musée de Troyes).

Pierre Pithou vient après, puisqu'il figurait, en plâtre, à côté des précédents, au salon de 1757, n° 134. Le marbre fut exposé sous le n° 123, en 1759. Il est représenté presque de face, la tête inclinée, le regard fixe, un peu trop, peut-être, dans l'attitude du penseur. Les cheveux sont courts, la barbe est taillée en pointe avec moustache ; une fraise godronnée emprisonne le cou et le corps est drapé dans une robe de magistrat. Vassé s'est inspiré, pour son exécution, du portrait conservé par M. Lavirotte, médecin, et qui

était le même que la gravure de Van Schuppen que lui procura Mariette. Troyes le classe sous le n° 176; sa hauteur est de 80 centimètres et il porte l'inscription : *Vassé F*t. Une réduction en bronze du buste de Pithou, haute de 22 centimètres, a été faite, vers le milieu du XIXe siècle, par Delécole, un enfant de Troyes. Elle est conservée au musée de cette ville, sous le n° 31.

Le P. Le Cointe est le moins agréable de tous; il est vrai que sa physionomie n'était pas précisément faite pour inspirer l'artiste : regard à droite, expression quelconque, tête coiffée d'une vaste calotte laissant échapper quelques mèches de cheveux rebelles, bouche délimitée entre de petites moustaches et la mouche. Le manteau rigide de l'oratorien laisse apercevoir la soutane boutonnée jusque sous le grand col rabattu de la chemise. Il porte à Troyes le n° 177, après avoir figuré à l'exposition du Louvre en 1759 — comme plâtre sans doute — sous le n° 124, puis, avec le même numéro, en marbre à celle de 1761. Un peu plus grand que les autres, il mesure 85 centimètres et porte la signature : *Vassé F.* C'est de lui que Diderot a dit, dans son *Salon de 1761* : « le buste du P. Le Cointe n'est assurément pas une mauvaise chose,

mais que m'importe que vous soyez supportable, si l'art exige que vous soyez sublime ! » Il faut observer que ce personnage ne figurait pas dans l'énumération des dix illustrations que Grosley désirait faire représenter, que ce dernier en décida probablement l'exécution comme un hommage à l'ordre de l'Oratoire, qui avait pourvu à son instruction, en remplacement, suivant quelques-uns, de Giunti, dont il n'existait peut-être pas de portrait bien avéré, et qui, du reste, n'était pas originaire de Troyes.

Jean Passerat eut deux fois les honneurs de l'Exposition de peinture et de sculpture de Paris : en plâtre, en 1763, avec le n° 167, et en marbre, avec le n° 199, en 1765 ; à Troyes on lui a donné le n° 178. Il n'est pas signé et n'a que 75 centimètres de haut. Il se rapproche par plus d'un point du buste de Pithou : le vêtement est le même, une robe, mais celle de professeur ; un vaste col, rabattu en divers plis, dégage sur le devant le cou qu'il recouvre entièrement sur les autres parties ; la tête a aussi une légère inflexion à droite, enfin les cheveux sont courts et relevés en toupet sur le front ; la barbe, rare sur les joues, s'épanouit en barbiche au menton, tandis que la moustache, rabattue, recouvre entièrement la lèvre supé-

rieure. C'est la dernière œuvre de Vassé pour le compte de Grosley.

***

Comme on le voit, cinq bustes seulement, sur dix, avaient été exécutés et cependant là se borna la générosité de Grosley. Lui-même, dans son autobiographie, et, d'après lui, ses historiens s'accordent à dire que la cause unique de cette interruption fut la perte qu'il fit, en 1764, dans la banqueroute plénière des frères Dufour, gros négociants de Troyes, ses amis, d'une somme de 8.000 livres dont le revenu formait précisément l'excédant ou superflu qu'il avait destiné à son entreprise.

Pour mon compte, je ne partage pas cette opinion, généralement admise, excepté toutefois par Simon (1) qui se risque à produire la note suivante : « On a cru que, soit par le découragement, fruit des contrariétés qu'il éprouvait, soit par humeur de ce que l'exemple de sa générosité n'avait pas déterminé quelque citoyen aisé à l'imiter, il ne s'était pas senti disposé a pousser plus loin cet acte de patriotisme ».

(1) *Notice sur la vie de Grosley*, 1787, p. XXVIIJ.

Là, à mon avis, est la vérité, dans la première raison particulièrement, quoiqu'on ne puisse nier que le refus des chapîtres de Saint-Pierre, de Saint-Etienne et de Saint-Urbain de s'associer à son projet l'ait profondément affecté ; et j'espère le démontrer en m'appuyant sur des preuves péremptoires.

Grosley tout le premier, qui, à l'imitation des écrivains trop féconds, se contredisait souvent, me suffit pour démolir l'autre version. N'écrit il pas précisement dans ses mémoires (1) : « J'ai dit qu'on me prétendait revenu très riche d'Italie. Dans le fait, après y avoir passé très agréablement deux années, entretenu, alimenté, porté*que*, il m'était resté trois mille livres, qui, suivant mon plan, m'aurait promené dans toute l'Italie, si les Autrichiens ne nous eussent pas reportés en Provence. Je plaçai ces 3.000 livres chez les frères Dufour qui m'en ont payé l'intérêt pendant vingt années : partant les huit mille livres que j'ai perdues à leur banqueroute *se réduisent*, à le bien prendre, *à deux mille*. En effet, je devais à ma liaison

(1) *Vie de M. Grosley, écrite en partie par lui-même, continuée et publié par M. l'abbé Maydieu, Chanoine de Troyes en Champagne.* A Londres, et se trouve à Paris, chez Théophile Barrois le jeune, quai des Augustins, 18, 1787, p. 120.

avec eux le voyage en Italie avec Dumonceau, leur ami ».

Il ne semblait donc ajouter au fond aucune importance à cette perte, dont le revenu ne pouvait correspondre aux douze cents livres qu'il consacrait annuellement aux bustes. En admettant qu'elle l'eût un peu gêné, il trouvait encore dans son excédent de revenu de quoi poursuivre plus modestement, si l'on veut, c'est-à-dire moins vite, l'œuvre qu'il avait entreprise, s'il en avait tiré quelque satisfaction.

Mais j'ai déjà indiqué qu'elle ne lui avait attiré de toutes parts que des avanies et des déboires. Il raconte que la première sottise qu'il reçut pour les bustes fut une politesse que lui firent les gens de l'Hôtel de ville. Vers le mois de septembre 1756 il reçut dans son cabinet la visite du premier échevin chargé par la compagnie de lui demander s'il trouverait bon que l'on rejetât sur sa capitation une partie de celle que payait l'oncle Barolet dont il était le légataire. Un peu étonné de prime abord de cette ambassade, il répondit ensuite que par la manière dont il en usait avec la ville, elle devait s'être aperçue qu'il n'en était pas avec elle à quelques louis près. Et en effet sa capitation fut portée de 3 à 30 livres, dit-il d'une part, de l'autre il parle d'une angmentation de 12 à 15 livres.

Car il eut toute sa vie cet incident sur le cœur, il en parle plusieurs fois dans le cours de ses écrits, il l'a raconté même à la suite de son traité avec Vassé en le faisant suivre de cette réflexion bien significative ; « j'ai cru ce trait bon et très bon à noter pour me souvenir et qu'autres sachent à quels gens j'ai affaire ». — « Quant à la reconnaissance (de leur part), écrit-il dans sa *vie*, je m'y étais attendu comme pour la donation à ma sœur que j'en avais sollennellement dispensée en tant que besoin. »

Non seulement ce présent des bustes ne conjura pas l'orage qui grondait depuis longtemps contre lui, mais il parut bizarre et ridicule à la plupart de ses compatriotes : « Il m'a même fait, dit-il, des ennemis parmi les sots les plus éloignés d'une pareille idée ». — « Ces sottises, arrêtées sur le papier (allusion aux insultes écrites dont on l'accablait) par les gens que mon projet offensait, étaient l'expression des propos communs, sur une idée que mes amis eux même traitaient de folie (1). »

Il eut la malheureuse inspiration de vouloir expliquer et défendre son but dans les *Ephémérides* de

(1) Vie de M. Grosley, continuée par l'abbé Maydieu, 1787, *passim*.

1761 (2) : « Un avocat de Troyes a eu une fantaisie singulière et qui paraît un peu extravagante à quantité de fort honnêtes gens (présenter à l'Hôtel de ville les bustes des célébrités locales à l'admiration et à l'émulation des nouvelles générations) : Les raisonnements que l'on oppose à ce projet sont d'autant plus concluants qu'ils se trouvent fondés sur l'expérience de ceux qui les tiennent : *Un bourgeois*, dit-on, *a-t-il donc besoin de tant de mérite pour vivre de son petit bien, pour mener son petit négoce, et, s'il aspire aux grandes choses, pour se pousser dans les charges ou en acheter une petite et se monter à l'air et au ton d'homme en place ?*

» Peut-être la postérité en jugera-t-elle sur d'autres principes ; mais

Utcumque ferant ea busta nepotes.

» Sauvons aux honnêtes gens qu'ils doivent représenter le désagrément du réveil d'Epiménide qui, reparaissant dans sa patrie après un sommeil de 75 année, n'y rencontrait personne qui le reconnût ».

Cette leçon fut mal accueillie, déchaîna même toutes les colères et donna naissance ou au moins prétexte à la publication des *Ramponides*, ouvrage écrit entièrement contre Grosley, en 1761, par les Ingénieurs des

(2) *Avis* précédant la *vie d'Urbain IV*, p. 127.

corvées de Troyes et particulièrement par M. de Montrocher aîné. J'en détache ce passage qui est la réponse à l'entrefilet précédent : « On trouve dans le volume des *Ephémérides* de 1761 un point de critique qui, en rapprochant les objets, m'a paru tomber sur l'auteur. On a grand tort assurément de trouver singulière la fantaisie de placer dans le salon de l'Hôtel de ville les bustes des *Troyens distingués par quelque genre de mérite*. Le Donateur, à ce titre, sent bien qu'on lui en doit un à lui-même. Se renfermant dans l'adage : *Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es*, il est sûr d'acquérir une immortalité que le vernis des siècles rendra plus éclatante et qu'il est toujours glorieux de mériter par des bienfaits.

Puisse, pour l'annoncer, mon cornet Ramponique
Précéder dans les airs son char Ephémérique ».

Cet incident eut plus tard les honneurs de la chanson :

C't'autre étou qu'au nomme Ramponneau
Accompagné d'Monsieur d'Hugot (1)
Fait bien voir à notre Estrologue,
Que c'qui nous vend n'est que d'la drogue.
....
Vive à jamais l'chevalier d'Hugot
Et son bon ami Ramponneau :
Un homme comm'ça qu'sait d'la réplique
Ecrase un frélon qui nous pique.

(1) Un des pseudonymes de Grosley.

De nouvelles épreuves attendaient encore Grosley : on ne se contenta plus d'injurier sa personne, on s'attaqua à ses écrits. Il avait entrepris, depuis 1757, sous le titre d'*Ephémérides*, une publication périodique « dans la vue de rendre hommage au mérite présent et passé ; d'ouvrir les yeux sur des entreprises utiles, qui ont depuis eu lieu pour la plus grande partie ; d'exciter et d'étendre celles qui étaient déjà formées ».

Il faut avouer que pour atteindre son but, il dut s'attaquer plus d'une fois aux institutions, aux rouages administratifs, aux gens en place, et par conséquent se faire de nouveaux ennemis qui ne tentèrent rien moins que d'arrêter cette publication. Simon (1) nous parle de la correspondance des censeurs rigoureux des *Ephémérides* échangée avec le chancelier en 1761 et qui ne tarda pas à avoir un résultat : les *Ephémérides* de 1762 furent proscrites, saisies à Troyes et condamnées par une sentence de police publiée et affichée à son de trompe.

On composa alors, en patois troyen, ce couplet de circonstance :

C'tilà qui fait nos Elmenachs (bis)
Qui est un vrai magasin à rats,
Voulait faire l' fendant, mais zeste,
La police l'y ficha son reste.

(1) *Notice sur la vie de M. Grosley*, 1787.

Or, la joie des auteurs de la censure ne fut pas de longue durée : l'hommage, l'estime et les égards dont Grosley jouissait en revanche à Paris, déterminèrent sans doute le jugement que l'autorité prononça contre les prétentions outrées de ses adversaires : les mêmes *Ephémérides* de 1762 parurent revêtues du privilège que l'auteur avait jusque là négligé de rendre authentique, furent restituées et, par ce relief, n'essuyèrent plus de contradictions légales, ce qui donna à Grosley un triomphe qui dut humilier ses persécuteurs, sans toutefois les désarmer. Ce fut même Grosley qui y succomba : chacun de ces volumes lui attirait de nouveaux désagréments, des tracasseries et des sottises si révoltantes et si intolérables, qu'au bout de la 12e année, écœuré, à bout de forces morales, il abandonna cette entreprise sans retour (1).

A peine les bustes étaient-ils arrivés, qu'on s'efforça de flétrir sa générosité patriotique, qui fut qualifiée d'action intéressée :

(1) *Vie de M. Grosley, continuée par l'abbé Maydieu*, pages 212 à 215.

.....
Le voilà pourtant distingué
Quatre bustes il nous a flanqué :
Dam'c'est qu'la prostérémonie (1)
D'not' philosophe est la folie.

Si l'mérite était ainsi fait
Pour des écus on en aurait ;
Mais on n'fait jamais rien qui vaille,
Quand c'est pour soi seul qu'on travaille.

Après tant de frais, tant de traint,
Qu'est-il, sinon un *bustarain* ?
Pour rendre l'épithète claire,
Consultez le *Vocabulaire*. (2)

Une autre vexation qui piqua profondément Grosley, — et là, sa susceptibilité me paraît exagérée — fut l'adjonction qu'on fit à ses bustes de celui du chancelier Boucherat offert à la ville par la corporation des marchands de Troyes. Il est assez malaisé de définir de nos jours le mobile de cette donation : heureuse émulation de suivre le louable exemple donné par Grosley ; occasion fortuitement rencontrée d'acquérir chez un marbrier, dans des conditions fort avantageuses, la représentation d'un personnage rattaché

(1) *Postéromanie*, désir de transmettre son nom à la postérité.

(2) Ouvrage de Grosley paru dans les *Ephémérides* de 1761.

par sa famille à la ville de Troyes ; ou bien, motif d'envie, ce que les commerçants appellent : concurrence déloyale, à l'encontre de l'initiative de notre avocat ; protestation contre l'opinion de Grosley que son projet artistique avait été si opiniâtrement combattu parce qu'il était « trop diamétralement opposé aux vues exclusivement mercantiles qui forment l'esprit troyen » ; satisfaction malicieuse d'opposer aux œuvres de Vassé acquises à grands frais, un morceau dont les proportions, l'exécution, la valeur matérielle étaient à peu près égales, et dont le prix était sept fois moindre ?

Quoi qu'il en soit, voici l'histoire de ce buste racontée par Grosley dans sa *vie*, et sa description : Il aurait été acheté par un marchand de Troyes chez un marbrier des boulevards de Paris, moyennant trois cents livres. Il est en marbre statuaire et mesure 80 centimètres de hauteur, comme les autres. Il représente un personnage tête nue, avec perruque bouclée et calotte, vêtu de la simarre de magistrat et du rabat ; il porte au cou la croix de l'Ordre du Saint-Esprit et sur la poitrine, à gauche, la grande plaque de chevalier de cet Ordre. « On l'a baptisé — c'est Grosley qui parle — sous le nom du Chancelier Boucherat, quoi qu'il n'ait pas le moindre air de ressem-

blance, ni avec le portrait de ce chancelier, qui existe encore dans sa maison, rue des Deux-Portes-Saint-Séverin, que j'ai vue occupée par M. Coqueley, ni avec son buste en marbre que l'on voit au salon qu'occupe au Louvre l'Académie royale de peinture et de sculpture ». Il aurait pu ajouter que la famille de Boucherat n'avait plus aucun rapport avec la ville de Troyes depuis le milieu du XVIe siècle, puisqu'elle s'était fixée à Paris sans retour, à la suite de Guillaume Boucherat, de Troyes, avocat au Parlement de Paris à cette époque, et que Louis Boucherat — en admettant que ce fut lui — né à Paris le 20 août 1616, chancelier de France sous Louis XIV, n'avait aucun titre pour figurer dans cette galerie d'illustrations purement locales. Cependant, M. Le Brun-Dalbanne, dans le *Catalogue des sculptures du Musée de Troyes*, déclare que la mauvaise humeur avait rendu Grosley injuste, car le buste incriminé par lui représente assurément le chancelier Boucherat ; pour mon compte je veux bien le croire et je passe à un autre détail.

Une note avait paru, dans le 20e volume des *Mélanges d'une grande bibliothèque*, ainsi rédigée : « de nos jours de zélés citoyens ont placé dans la salle de leur Hôtel de ville les bustes des hommes illustres de Troyes ». Un ami empressé de Grosley crut devoir

prendre la plume pour rectifier ce passage ; il adressa au *Journal de Paris* une lettre qui y fut publiée le 5 janvier 1785, pour annoncer que ce n'était pas la ville de Troyes qui avait placé ces hommes illustres dans une des salles de l'Hôtel de ville (ce qu'on n'avait du reste pas dit), mais que c'était « un citoyen, un ami éclairé des lettres et des arts qu'il honorait lui-même, qui avait fait cette dépense patriotique ; que ce citoyen était M. Grosley, avocat, membre de l'Académie des Belles Lettres qui avait fait faire ces cinq bustes... qu'il y avait si peu d'exemples en France de ce zèle patriotique, qu'il était juste d'en revendiquer l'honneur pour celui auquel il appartenait.., qu'on ne pouvait voir plus de patriotisme, de générosité, d'honnêteté et de désintéressement que chez M. Grosley... que cette note servirait en même temps à faire connaître la vertu modeste qui se cache pour faire le bien, etc., etc.

Ces louanges, peut-être trop bruyantes, eurent le don d'exaspérer certains Troyens qui dirent, qui soutinrent, qui publièrent que c'était Grosley lui-même qui avait écrit cette lettre et qui, par un excès d'amour-propre et de vanité, l'avait fait imprimer sous le couvert d'un abonné anonyme. Et Maydieu, auteur de ce récit, établit l'extravagance de telles suppositions par

deux preuves : deux erreurs glissées dans cette lettre et que Grosley, s'il l'avait rédigée ou en avait seulement pris connaissance, n'aurait pu commettre ni laisser subsister : 1° faisant allusion à la générosité de Crosley envers sa sœur, l'auteur intitule cette dernière la sœur du testateur, tandis qu'elle n'était que sa nièce ; 2° parlant de la succession réalisée par Grosley, il cite un legs universel de 40.000 livres que Grosley aurait entièrement abandonné à sa sœur, tandis que nous avons vu que le legs universel était de 80.000 livres dont il conserva la moitié.

Voici maintenant la légende du sixième piédestal : cinq bustes seulement ayant été exécutés contre six piédestaux, l'un de ceux-ci demeurait vide dans le grand salon. Selon Maydieu, Grosley voulut que le piédestal restât à la place où il l'avait mis, « le regardant, quoique dégarni de son principal ornement, comme aussi propre que ceux qui en étaient décorés à exciter l'émulation de ses concitoyens ». Ne semblait-il pas dire en effet aux passants : « J'attends que quelqu'un parmi vous se rendre digne du même hommage ». L'effet de cette décision ne se fit point attendre : on ressuscita la légende des *Ramponides*, on ne cessa de répéter qu'il n'avait *fait faire* ce piédestal que pour mendier pour lui-même l'honneur du mo-

nument qu'il venait d'ériger à la gloire des Pithou, des Passerat, des Le Cointe, des Mignard et des Girardon... « mais il ne répondit que par le silence du profond mépris aux dérisions insensées de ceux dont la basse jalousie et l'impuissante méchanceté se persuadaient pouvoir le couvrir d'un ridicule ineffaçable ». Il fit bien, et je trouve la preuve de la fausseté de cette imputation dans la lettre de Vassé du 20 décembre 1756 : Grosley avait si peu songé à se *faire faire* un piédestal « d'attente » que les six piédestaux — commandés et payés par la ville — étaient presque achevés à cette date, au moment où Grosley avait le projet de donner *dix* bustes, et sept ans avant qu'il prit le parti de se limiter au nombre de cinq.

Sans doute, cette nouvelle calomnie eut son utilité et suggéra plus tard aux admirateurs de Grosley l'heureuse pensée de changer cette fiction en réalité, pour la réparation posthume que les habitants de Troyes devaient à leur bienfaiteur.

Maydieu, dans la *Vie de Grosley* (1787) en eut le premier l'idée : « Il faut faire faire par quelque habile sculpteur le buste de M. Grosley, qui sera placé sur le piédestal dont nous avons parlé ». Cependant, il fallut attendre jusqu'à 1814 pour voir s'accomplir ce vœu : mais alors ce fut une manifestation touchante,

comme une amende honorable de toute une population envers son concitoyen trop longtemps méconnu ; chacun, dans une souscription publique, voulut apporter son obole pour l'érection du buste de Grosley et la publication de ses œuvres inédites. Ce buste, exécuté en marbre par Romagnesi, lui fut payé mille francs le 26 juillet 1814, et fut solennellement inauguré le 1er septembre suivant dans la grande salle de l'Hôtel de ville où M. Patris-Debreuil, éditeur des œuvres de Grosley, prononça son éloge.

Sur le piédouche, on lit cette inscription :

Scripta virum dant numera civem.

(Les écrits font l'homme illustre, et les actes généreux le grand citoyen !)

Et sur la tablette du piédestal on s'est inspiré, en l'intervertissant, de la dédicace composée par Grosley pour ses bustes :

P. J. GROSLEY
SUI CIVES
P. L.

Un autre buste de Grosley a été exécuté vers le milieu du dernier siècle par Delécole, né à Troyes le 24 mars 1828 et mort en 1878 Seul, celui de Romagnesi est exposé au musée de Troyes sous le nº 76.

Maintenant, il nous faut abandonner cette période sereine de l'apaisement et de la reconnaissance pour revenir au temps agité de la persécution ; et je laisse la parole à Vassé, qui raconte mieux que je ne le saurais faire, dans le *Mercure de France* d'octobre 1769, le sort qui était réservé aux bustes depuis leur installation:

« J'apprends avec plaisir, car j'aime la musique, que Messieurs les *Dilettanti* de Troyes donnent chaque semaine à Messieurs les gardes du corps de la Cie de Beauveau un concert mêlé de chant et de symphonie. Le lieu de la scène est le salon de l'Hôtel municipal où sont déjà placés quatre des bustes d'illustres Troyens dont M. Grosley fait les frais et que j'exécute en marbre.

»... J'apprends en même temps avec quelque douleur... que les concertants ont l'attention de coiffer chacun d'un chapeau à la cavalière jeté sur l'oreille, ce qui leur donne un air fort drôle, surtout au P. Le Cointe, représenté avec l'habit oratorien.

» Or, cette plaisanterie, si fréquemment renouvelée, peut et doit agir sur le marbre blanc, susceptible par sa nature de l'impression du simple tact, et à plus forte raison de la pommade dont sont imprégnés ces chapeaux qui, n'étant point faits pour de pareilles têtes, n'y entrent qu'avec efforts.

« Ainsi il en résultera nécessairement des taches que les personnes qui prennent ou prendront quelque intérêt à ces bustes regarderont comme des effets de la négligence de l'artiste, soit dans le choix du marbre, soit dans l'exécution ». Vassé termine en priant tous les journalistes de joindre leur protestation à la sienne ; mais il se trompait en espérant que ce bruit trouverait un écho à Troyes. En effet Grosley lui répondait dans le *Journal Encyclopédique* du mois de novembre 1772 :

« L'événement a justifié vos craintes... La pommade des chapeaux avec lesquels vos bustes ont figuré en public depuis cinq ans, à deux séances par semaine, a produit tout l'effet que vous redoutiez, et elle l'a produit d'autant plus sûrement que les chapeaux étaient non des chapeaux de simples gagistes des concerts, mais de gens qui, par état ou par goût, connaissaient moins la pommade que les essences les plus pénétrantes, en raison de leur grande volatilité. Il en est résulté une tache, un placard jaune sur le front de P. Pithou et du P. Le Cointe. »

Mais tout ceci n'est rien en comparaison de ce qui arriva plus tard et qui dépasse alors toute imagination. Est-ce le pur effet du hasard, ou le résultat d'une grossière et révoltante machination, le fait de

l'imbécillité inqualifiable ou de la méchanceté profanatrice des ouvriers qui en furent les auteurs? Je n'ose me prononcer et je me borne à raconter :

Le corps de ville avait décidé de faire blanchir à la chaux les murs du grand salon et d'en faire orner en plâtre le fond, « ce qui donna au médaillon de Girardon, qui en occupait le centre, l'air d'un lange pisseur, et ce qui coûta cent louis » (1).

Mais écoutons le dolent Grosley — que j'allais surnommé le *Martyr* — raconter lui-même à Vassé l'accident irréparable arrivé à ses chers bustes, la plus grande douleur de sa vie, dont il ne cessa de se plaindre jusqu'à sa mort, et qu'il essaya vainement d'alléger en la clamant, sur un ton badin dissimulant mal son dépit, son chagrin, dans le *Journal Encyclopédique*, dans les journaux de Paris et de Troyes, dans le *Mercure de France* et autres papiers publics :

« Le mépris pour ces personnages leur a, depuis votre lettre, attiré une autre malencontre ; des stucateurs sont venus encroûter dans des plâtras le médaillon que Girardon a consacré à Louis XIV dans le salon où vos bustes l'accompagnent. Ils se trouvaient au centre des opérations de ces stucateurs qui, les

(1) *Farrago*, manuscrit de Grosley, bibliothèque de Troyes, n° 2904, p. 90.

regardant comme des *vieilleries* en comparaison des belles choses qu'ils allaient exécuter, les ont laissés immédiatement exposés aux éclaboussures des plâtres, des mortiers, etc., qu'ils ont reçus, comme cela devait être.

» Les plâtres distribués et placés autour du médaillon, on a pensé à débarbouiller les bustes qui, dans l'état où on les avait mis, dégradaient le salon qu'ils devaient orner. La friction qu'on leur a donnée a développé et étendu l'impression des essences qui a paru avec d'autant plus d'avantage, que les éclaboussures des plâtres avaient inégalement imbu les pores du marbre.

« Il était un grand remède pour ces maux : on y a eu recours en gâchant d'un mélange de chaux et de blanc de Troyes les têtes maléficiées ; mais ce remède n'a pu guérir une des narines du P. Le Cointe de l'impression d'un lumignon de chandelle auquel elle a servi d'éteignoir.

» J'avais vu sans surprise et sans étonnement des procédés sur lesquels je comptais et que je vous avais pronostiqués.

» Les bustes m'ont mérité le sobriquet de *bustaire*. On ne les connaît que sous la dénomination de *têtes à perruque* ; et à leur occasion, M. Ramponeau, dans

une brochure (n° 34, 315 du P. Lelong), m'a très ingénieusement turlupiné.

» Je vous l'avais promis :

Non nova mi facies inopinave surgit
Omnia præcipi animo mecum anteperegi.

» Je vous le répète avec confiance, rien en ce genre ne m'était nouveau, jusqu'à une visite que je viens de faire avec M. de Marcenay. Pour le consoler de l'état où se trouvaient le P. Le Cointe et M. Pithou, je l'amenai à Passerat, que vous avez envoyé le dernier et qui, se trouvant hors du centre des opérations de nos platriers, devait avoir conservé sa fleur et se montrer dans l'état où je l'avais vu moi-même depuis l'expédition des plâtriers ; je me trompais : la tête en était blanchie ; le reste du buste en avait été respecté, et cet arrangement pris après coup, n'était décidé par d'autre nécessité que celle de l'uniformité du traitement entre Passerat, Le Cointe et P. Pithou que le hasard avait placés sur la même ligne (1).

(1) On lit dans un manuscrit de Grosley intitulé : *Ineditorum incomposita farrago*, bibliothèque de Troyes, n° 2904, page 90, « et comme celui (le buste) du P. le Cointe, éloigné des atteintes des plâtriers, avait conservé le ton du marbre, on lui a aussi passé l'eau de chaux sur la tête, en respectant, j'ignore pourquoi, le reste du buste ». Evidemment dans cette version, Gros-

Le jurisconsulte Pierre Pithou

En queis consevimus agris!

» Il me reste à vous prier de trouver dans votre expérience dans la pratique de votre art, et de nous indiquer, par quelle voie qui puisse se conserver pour de meilleurs temps, on pourra recrépir vos ouvrages et les mettre en état de se montrer en public. Je serais fâché que la postérité vint à juger votre marchandise sur cet échantillon. »

Ces déjà trop longues citations suffisent amplement, je crois, sans qu'il soit nécessaire de remuer jusqu'au fond « la charreté de sottises » dont parle Grosley — pour justifier la thèse que je soutiens, à savoir : que la raison déterminante, sinon unique, pour laquelle il a suspendu l'exécution des bustes, a sa source dans le mauvais accueil qu'on fit aux cinq premiers, dans les moqueries, les insultes, les entraves, le vandalisme qu'il rencontra en guise de reconnaissance, « tant il est difficile, comme l'a dit un de ses biographes, de faire du bien aux hommes et à jamais impossible d'être prophète dans sa propre patrie » ; et que la perte d'argent qu'il fit, et qu'il met seule en avant, arriva juste à temps pour lui fournir seulement un prétexte.

Ley a confondu le nom du P. Le Cointe avec celui de *Passerat*, qui, d'après sa qualification de *Dernier arrivé*, est bien la victime authentique de ce maquillage.

***

Il ne me reste plus qu'à suivre, très irrégulièrement du reste en l'absence de renseignements, les dernières péripéties du drame des bustes, jusqu'à leur apothéose au musée de Troyes.

En 1793 ils faillirent être détruits ; et celui du chancelier Boucherat porte encore les marques des dégradations qu'il subit alors. Tandis qu'on réunissait dans les vastes bâtiments de l'abbaye de Saint-Loup un certain nombre d'objets précieux provenant des monuments et des églises, tels que les attributs du médaillon de Louis XIV, les vitraux de l'Arquebuse et de Saint-Etienne (1), on se contenta de les faire disparaître pendant quelque temps, en les reléguant dans un coin de l'Hôtel de ville pour les soustraire à la fureur populaire. Une *épître* du citoyen Regnault-Beaucaron, accusateur public et membre du jury central d'instruction du département de l'Aube, meilleure par l'intention que par la facture, fait allusion à cet événement :

(1) Arrêté du département du 9 septembre 1793. — *Histoire de Troyes pendant la révolution*, par M. Albert Babeau, Paris, Dumoulin, 1874, in-8°, tome II, pages 470-71.

Quoi, peut-on sérieusement,
Au siècle heureux de la lumière,
Par un ostracisme indécent,
Exiler précipitamment
Des hommes qui, de leur patrie
Par leurs grands noms ennorgueillie
Furent la gloire et l'ornement?
Ce Pithou, Varron de la France,
Qui dans vos murs anciennement
A fondé généralement
Un portique, où de la science
Jadis nous puisions bonnement
Des leçons qu'ornait le talent,
Que ne souillaient pas la license;
Et ce poète si charmant,
Le précurseur de Lafontaine,
.....
Passerat qu'au Parnasse on vante...
On a vu, dit-on, ses lauriers,
Qu'effeuillaient des doigts meurtriers,
Flétris, traînés dans le poussière
Tenez, ce trait me désespère...
Ce Girardon qui d'un Louis
Illustra l'âge mémorable,
Et Mignard, cet artiste aimable,
Ont donc tous deux été prescrits!
(*Pour faire place au buste de Marat*),
... Et cet illustre chancelier
Qu'éleva son propre mérite...
Et Boucherat! Quel barbouilleur
Osa, sous un plâtre menteur
Voilant ses marques distinctives,
Tromper les races fugitives

Que l'avenir cache en son sein
Comme s'il avait fait un crime,
Ce magistrat du vieux régime,
En n'étant pas républicain ?

Une lettre aux rédacteurs des *Annales Troyennes* du 8 pluviose an V, nous apprend en quel état ils se trouvaient alors : l'auteur y raconte que ces bustes avaient été exposés à tous les regards pour venger les Champenois du reproche de moutonnerie qu'on leur adresse si souvent ; et que, trouvant une satisfaction à s'assurer qu'ils ne le méritaient pas, il s'était rendu dans la grande salle de l'Hôtel de ville pour contempler avec complaisance tous les Troyens illustres :

« J'entre, dit-il, mais c'est en vain que mes regards avides cherchent à les découvrir. Une grande boiserie, haute de dix pieds, s'offre à mes yeux : je crois que les bustes qui font l'objet de ma visite sont transférés ailleurs ; mais point du tout, je regarde derrière cette vilaine boiserie et je vois mes illustres Troyens couverts de poussière et cachés ignominieusement. Je regarde plus loin, je remarque des piédestaux privés des bustes qu'ils portaient autrefois. Je vous laisse à juger, citoyens, combien cette vue m'affligea ; je me promis de fixer sur cet oubli l'œil du public ».

Il expose en terminant que ces bustes ont été très

bien placés à la grande salle de l'Hotel de ville tant que cette salle a été le lieu où l'on décernait les honneurs aux morts et aux vivants ; mais maintenant que sa destination est changée et que l'on prépare, dans l'ancienne abbaye de Saint-Loup, une bibliothèque qui doit faire les délices et l'admiration des savants, il propose de les y transférer, car ils y seraient tout à fait à leur place.

C'est alors que parut, afin d'appuyer cette motion, l'*Epître* de Regnault-Beaucaron, soi-disant *écrite des Champs-Elysées par feu Grosley* à l'auteur de la lettre ci-dessus, pour demander que ses bustes soient tirés de la poussière et placés dans la Bibliothèque publique :

O vous, mon cher concitoyen,
Qui voulez relever ces bustes
Qu'un préjugé des plus injustes
Aux regards du peuple Troyen
A soustraits, quand la France entière
Se courbait fort servilement
Sous la verge de Robespierre,
Recevez mes remerciements !
.....
Suivez votre noble dessein
Parlez jusqu'à ce qu'on entende ;
Lorsque le sentiment commande,
Peut-on n'être pas éloquent ?

C'est dans ce lieu, dépôt auguste,
Des écrits du monde savant,
Qu'à mon avis il est bien juste
De les placer dorénavant.
Ils seront dans leurs éléments :
A leur pied portant leur hommage,
Vos enfants, dès le premier âge,
Du savoir auront le désir.
C'est en contemplant leurs images
Qu'ils apprendront à devenir
Des hommes instruits ou des sages.

Les bustes furent simplement remis sur leurs piédestaux. Quand? je l'ignore, mais peut-être vers le 1er décembre 1811, époque où le médaillon de Louis XIV, transféré depuis les temps troublés à Saint-Loup, dans la salle de la Société académique du département de l'Aube, fut replacé dans le salon de l'Hôtel de ville.

Dans sa *Notice des principaux monuments de la ville de Troyes* publiée en 1838, M. Doé en fait mention à leur place habituelle, auprès du médaillon.

En 1849, ils y étaient encore et furent l'objet d'un nouvel article (1) concluant toujours à leur dépôt dans la bibliothèque :

(1) Extrait d'un article intitulé : *Les Tribulations de Grosley à l'occasion des bustes dont il a doté la ville de Troyes*, publié dans l'*Annuaire administratif, statistique et commercial du département de l'Aube pour 1849.*

... « Mais nous autres Troyens de XIXe siècle qui nous disons en toutes circonstances les admirateurs de Grosley, avons-nous le droit d'élever la voix pour blâmer les procédés de ses contemporains, lorsqu'en l'an de grâce 1849 les mêmes dangers, les mêmes avanies qui lui faisaient jeter les hauts cris existent au même degré, de telle sorte qu'il suffirait de changer la date de sa correspondance pour qu'elle parût écrite d'hier.

» Ne voyons-nous pas aujourd'hui comme alors les glorieuses images de nos concitoyens placées sur cette fatale estrade, à l'exception du P. Lecointe, toujours distingué des autres, qu'on a relégué aux Invalides, dans une salle voisine ? Ne les voyons-nous pas comme alors, exposés à tous les contacts, à tous les chocs, à toutes les chances de dégradation qui résultent naturellement des préparatifs et du mouvement des solennités publiques ? Si ces marbres ne sont plus badigeonnés, ne sont-ils pas souillés et défigurés par l'huile des quinquets ? Ne servent-ils pas de portemanteaux ? Ne sont-ils pas chaque soir grotesquement accoutrés de chapeaux qui, pour être moins pommadés que ceux de 1769, ne sont pas moins déplacés ? Il faut le dire, il y a là une sorte de profanation en désaccord profond avec le mouvement de l'époque qui porte

toutes les villes de province à rechercher et à glorifie les personnages distingués auxquels elles ont donné le jour ».

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage ;

Ce troisième appel fut enfin écouté, mais assez tardivement, car le premier catalogue du Musée de Troyes, paru en 1850, ne parle pas des bustes ; et MM. Aufauvre et Fichot, dans leur *Album pittoresque et monumental du département de l'Aube*, publié en 1852, les indique comme placés encore dans la grande salle de l'Hôtel de ville.

Maintenant, les cinq bustes, ainsi que celui du donateur qui semble les contempler avec satisfaction, figurent en bonne place dans la magnifique salle de la sculpture au Musée de Troyes, tout pimpants, tout heureux d'avoir déserté la salle inhospitalière de l'Hôtel de ville où ils essuyèrent tant d'avanies, tout fiers de l'admiration, du respect qu'ils inspirent au public d'aujourd'hui et des soins particuliers dont les entoure leur distingué conservateur.

On sera surpris sans doute quand je dirai qu'il m'a été impossible de découvrir, à une époque aussi récente, dans les registres des délibérations municipales pas plus que dans le *livre d'entrée* des objets

recueillis au Musée, la date précise du déplacement de ces bustes — qu'on semble avoir voulu entourer de mystère — mais que je suppose avoir été fait lors de la restauration de la grande salle de l'Hôtel de ville, en 1855 ou 1856. En tout cas on les trouve énumérés dans la seconde édition du catalogue du Musée (1864).

Mais est-il possible de contenter tout le monde? Ce transfert, sollicité pendant les trois quarts d'un siècle et obtenu si difficilement, a été vivement critiqué depuis ; et un auteur contemporain n'a pas craint d'écrire que « ce déplacement était aussi regrettable qu'un acte de vandalisme, parce qu'il fausse le vœu, en même temps qu'il offense l'intention généreuse et gracieuse des donateurs ». Et, en droit, je crois qu'il aurait raison en invoquant l'intention formelle, manifestée à maintes reprises par Grosley, de faire exécuter les bustes dans le but unique d'*orner le grand salon de l'Hôtel commun de la ville de Troyes* et de les installer *auprès du médaillon de Girardon*, intention corroborée par cette condition inscrite dans l'acte de donation du 29 mars 1763 et acceptée par le corps de ville : « Si, dans le cas d'incendie, l'Hôtel commun venait à être bâti sur un autre plan, les bustes seraient *à perpétuité employés à la décoration du salon principal dudit Hôtel de ville* ».

Ici finit l'histoire mouvementée des bustes de Troyes et des aventures incroyables de Grosley — qui sont un peu celles de tous les novateurs généreux et désintéressés, en province. Je me suis efforcé de la composer avec impartialité, et suivant la méthode que je me suis toujours imposée dans ces sortes de recherches : fournir le moins possible de mon crû, mais laisser la parole, en toute occasion propice, aux acteurs, aux témoins, aux contemporains des faits évoqués.

Ce n'est pas sans émotion, sans pitié, sans rancœur même que je l'ai écrite ; et je ne suis pas surpris que Sainte-Beuve s'en soit inspiré pour composer tout un chapitre sur l'*Esprit de malice au bon vieux temps*. En posant la plume, je ne puis m'empêcher de méditer philosophiquement cet avœu emprunté à Grosley lui-même : « J'ai vécu jusqu'à trente-cinq ans, m'imaginant que tout ce qu'Ovide et les poètes disent de l'envie était pure fiction ; j'ai découvert, depuis, que l'envie est un des principaux mobiles des actions et des jugements des hommes ». Mais j'éprouve un plaisir très doux, moi, passant, à déposer au pied de son buste quelques branches de chêne — et d'olivier.

J. Pierre

Château de Charon, près Cluis (Indre) Février 1902

Pièces justificatives

TRAITÉ ENTRE GROSLEY ET VASSÉ

Accompagné en marge et suivi de notes de la main de Grosley.

Le consentement de la ville pour les gradins est du 15 janvier 1757.

Nous soussignez Louis Vassé sculpteur ordinaire du Roy et sculpteur de l'Académie Royalle. Et Pierre-Jean Grosley avocat à Troyes sommes convenus de ce qui suit, scavoir. Moy Vassé m'engage et m'oblige de faire en marbre blanc statuaire dix bustes réprésentans le pape Urbain IV, le comte Henry de Champagne, Pierre Comestor, Passerat, Dominique Giunti, Fr. Gentil, Pierre et François Pithou, Pierre Mignard et François Girardon. — Chacun desd. bustes de la proportion de deux pieds et demy et sur les models qui me seront fournis ou indiqués par led. sieur Grosley : Pour le marbre et exécution desquels bustes rendus à Nogent-sur-Seine en bon état, me sera payé par led. S. Grosley la somme de deux mille livres pour chacun d'iceux de la manière et aux termes cy après. Et moy dit Grosley, en m'obligeant à payer lesd. bustes au prix cy-dessus, à mesure que je les recevrai à Nogent, suis convenu avec led. S. Vassé des arrangements pour les payements en la manière qui suit, scavoir de payer actuellement d'avance la somme de quatorze cent quarante livres, ensuite à la St-Martin prochaine, en recevant le buste de P. Mignard, celle de douze

Je les changerai ad libitum.

19e Cotte soixante-sept.

cent livres ; plus pareille somme à la Saint-Martin MVIJC cinquante sept, en recevant celui de Girardon ; et ainsy chacune des années suivantes, à la St-Martin, payer lad. somme de douze cent livres, jusqu'à ce que lesd. bustes soient faits et livrés ; sauf aud. S. Vassé à suspendre l'exécution et livraison susd^te^ dans l'année où il se trouveroit obligé d'entrer en avance plus qu'il ne croiroit pouvoir le faire : reconnoissant moy dit Vassé avoir présentement reçu la susdite somme de quatorze cent quarante livres dud. s. Grosley dont quittance.

La proposition a été faite, et traitée avec plus de vilenie que je n'en prévoyois.

Et comme moy dit Grosley croirois faire injure aux chapîtres de St-Pierre, de St-Etienne et de St-Urbain de Troyes, si je ne leur proposois pas de faire la dépense des bustes de P. Comestor, du comte Henry et du pape Urbain IV, leurs fondateurs et l'un des membres du premier desd. chapitres : dans le cas où ils se soumettroient à en faire les frais aux prix cy dessus convenus ; lesd. trois bustes, indépendament des arrangements cy dessus pris pour les payements, s'exécuteront tout de suite et sans retard des conventions cy dessus.

Fait double entre nous le premier avril mille sept cent cinquante six, le présent pour M. Grosley.

Au *recto* de l'autre part, le mot *annuellement* changé en *actuellement* approuvé.

GROSLEY, av. VASSÉ.

On trouve à la suite :

N. B. — Sur ce marché communiqué à l'Hôtel de ville qui, en conséquence, a fait marché avec M. Vassé pour la fourniture des piédestaux ; environ le mois de septembre 1756, j'eus dans mon cabinet la visite de M. Huez, l'avocat, lors 1r échevin qui de la part et au nom de l'Hôtel de ville venoit me demander mon agrément pour l'augmentation de ma capitation. Un peu étonné de cette ambassade dans le 1r instant, je lui répondis dans le second que les arrangements que je prenois pour la ville devoient lui faire voir que je n'en étois pas avec elle à 15 ou 20 l. près. Sur quoi ils m'ont augmenté en effet de 12 ou 15 l.

J'ai cru ce trait bon et très bon à noter pour me souvenir et qu'autres sachent à quels gens j'ai affaire, sans vouloir heureust les obliger.

Ce 15 août 1757

GROSLEY.

On lit au commencement du 2e feuillet :

PAYÉ

Lors du marché qui en porte quittance	1.440 l.
15 février 1757	600
29 avril 1757	600
12 janvier 1758	1.200 l.
4 février 1759	1.200
Effacé d'un trait sur l'original 31 décembre 1759 en 2 billets de loterie avec garantie	1.200
13 juin 1760	1.200
21 juin 1760	1.200
	7.440 l.
En may 1762 par M. Dufour de Rozières sans quittce	184
Plus remboursé par M. de Rozières à M. Prault de qui M. Vassé avait touché	150
	7.774
Plus pour la voiture des 4 bustes.	48
Plus	178
	8.000 l.
Sur le 5e buste le 19 avril 1764	600
Le 4 février 1768	400
Le 20 mai 1768 envoyé à M. Vassé un muid de vin suivant le mémoire qui accompagne cet envoy.	166
Plus en 1769, par M. (Huez ou Guy?) qui en a l'acquit	600
	1.766
	234
	2.000

A la suite, deux reçus épinglés :

I. J'ai reçu de M. Nicolas Vaulthier ancien échevin de la ville de Troyes, des deniers de M. de Mauroy Vaulthier, négociant à Troyes la somme de six cent livres, dont je ferai état à Monsieur Grosley avocat à Troyes. A Paris, le vingtneuf avril 1757.

VASSÉ.

II. J'ai reçu par M. Vaulthier de l'ordre de M. Grosley avocat en parlement demeurant à Troyes, des deniers de M. Loüis de Mauroy Vaulthier négociant à Troyes la somme de six cent livres à Paris le 15 février mil sept cent cinquante sept.

VASSÉ.

Ce traité fait partie de la collection de la *Bibliothèque de Troyes* fonds des manuscrits, pièce 30 du dossier n° 2240.

BIBLIOTHÈQUE DE TROYES

Mss. 2469 pièce 18 *bis*

Paris, le 20 10bre 1756.

Vous ne vous trompés pas Monsieur quand vous pensés que j'ai été malade il est bien vray que depuis le départ de M. Bely je jouis de la plus pauvre santé du monde je viens encore d'être saigné deux fois depuis douze jours ne croyés cependant pas pour cela que vos bustes ayent été interrompus un instant Mignard est totalement fini Girardon prest a mouler et le marbre tout debité pour être commencé dans le courant de janvier, et suivi sans interruption, les guaines dont vous m'avés envoyé par une lettre dattée du 14 aoust un projet de marché ne m'inquietent nullement j'en ai deux de faites et quatre autres de débitées j'aurois désiré seullement comme je l'ai dit a M. Belly que l'Hôtel de ville se fut déterminée a en faire tout de suite 8 ou 10 a cause de la difficulté qu'il y a d'en faire 2 seulement, cela ne se peut n'en parlons plus, il m'en coûtera un peu davantage mais je serai toujours charmé de pouvoir vous marquer mon dévouement et mon désintéressement.

Vous mérités que l'on fasse quelque sacrifice d'intérêt pour vous, faisant en grand citoyen la belle entreprise et le beau présent que vous faites a votre Hôtel de ville. Fournisses moi je vous prie les moyens

d'avoir les bustes quevous désirés avoir après ceux cy affin que je puisse prendre les devants et que l'ouvrage ne languisse pas, car quoi que jaye de très grandes occupations je me suis arangé pour ne pas quitter votre besogne j'ai vu M. le Comte de Caylus ce matin qui vous est sensiblement obligé de votre souvenir ne doutes pas de l'estime particulière qu'il a pour vous il m'a toujours entretenu a votre sujet d'une façon a donner de vous la plus grande idée Aggrées je vous prie Monsieur au renouvellement de cette année les sentiment d'attachement que vous m'inspirés, je suis avec un profond dévouement

Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

VASSÉ.

Mille complimens a Monsieur Belly.

A Chalons, le 18 janvier 175⁻.

J'ai reçu, Messieurs, votre lettre du 24 de ce mois par laquelle vous me faites part du projet que M. Grosley a formé de faire mettre dans la grande salle de l'Hôtel de ville de Troyes, pour la décorer, des bustes en marbre des personnes originaires de la ville de Troyes qui se sont distinguées dans les lettres ou dans les arts, et vous paroissés disposés à faire la dépense des piédestaux nécessaires pour placer ces bustes ; ce projet est très louable et je ne peux que l'approuver. Je compte que la dépense pour la ville n'excédera point la somme de trois cent livres pour chaque pied d'estal comme vous l'assurez et vous me ferez plaisir de me marquer les noms des grands hommes dont M. Grosley se propose de faire faire les bustes pour décorer votre salle.

Je suis très parfaitement

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

S. Contin de la Chataigneraye.

A Messieurs les Maire et échevins de la ville de Troyes.

Archives municipales de Troyes, série AA, carton 60 liasse 3.

1er février 1757.

Nous soussignés maire et échevins de la ville de Troyes authorisés à cet effet par Monseigneur l'Intendant de Champagne et Vassé, sculpteur ordinaire du Roy, demeurant à Paris cour du vieux Louvre, sommes convenus de ce qui suit : Scavoir que moy ledit Vassé promets, m'oblige et m'engage de fournir aux sieurs maire et échevins de laditte ville de Troyes les scabellons et piédestaux pour les bustes dont M. Grosley, avocat à Troyes, fait présent à ladite ville, et pour autant de bustes que le sieur Grosley en donnera, lesdits scabellons dans la hauteur et proportions du dessein joint au présent marché, et suivant le devis cy après, scavoir que chaque scabellon en marbre de Languedoc dans toutes ses parties apparantes avec la corniche d'un seul morceau, le socle de mesme et la guaine en trois morceaux de deux pouces et demi d'épaisseur, le tout comme dit est du marbre de Languedoc, avec le noyau en pierre de lierre, chacun desquels scabellons envoyé à mes frais et bien conditionné. Je m'oblige de rendre à Nogent-sur-Seine avec chacun des bustes que, par marché parfaict avec ledit sieur Grosley, je me suis engagé à rendre pareillement audit lieu de Nogent. Et nous lesdits maire et échevins authorisés comme dessus nous obligeons,

en recevant chacun desdits scabellons, de payer audit sieur de Vassé le prix et somme de trois cent livres.

Fait double le premier février mil sept cent cinquante sept.

GALLIEN, HUEZ, CAMUSAT, MEALLET,
BERTHELIN, VASSÉ.

Vu par nous intendant de la province et frontière de Champagne le marché de l'autre part transcrit, nous avons autorisé ledit marché pour être exécuté suivant la forme et teneur. Fait à Chaalons le douze février mil sept cent cinquante sept (1).

Archives municipales de Troyes, tiroir 9.

(1) Ces deux dernières pièces, ainsi que 8 autres, ont été publiées par M. Henri Stein dans le *Compte-rendu des travaux des Sociétés des Beaux-arts*, années 1886.

LETTRE DE VASSÉ A GROSLEY

28 juin 1757

M. le comte de Caylus, Monsieur, m'a fait part de la lettre que vous luy avez écrite sur le désir que vous auriez de la cheminée projetée sur les desseins de décoration de la salle de votre hôtel de ville s'exécutât. Il m'a dit qu'il était bien fâché de ne pas pouvoir vous servir dans cette occasion; de plus M. le président Hénault n'était pas à Paris. Il lui semble que votre hôtel de ville devrait lui-même saisir une occasion aussi favorable pour contribuer à votre noble projet, en terminant par la cheminée une si belle idée.

Je n'ai pas été aussi heureux que vous, car je n'ai pu trouver les épreuves des *misères de la guerre* (1) que j'ai cherchées dans plus de dix mille estampes. M. de Caylus, en me remettant votre lettre, me procure l'avantage de vous découvrir ou de vous déterrer les cinq apôtres qui vous manquent du même auteur.

M. Desmarets sort d'ici dans le moment. J'apprends avec une peine infinie, que vous n'êtes pas encore rétabli de la maladie dont vous me parlez dans votre lettre, et de laquelle je vous croyais bien refait.

(1) Suite d'estampes par Callot.

Je vous supplie, Monsieur, de me donner de vos nouvelles, qui m'inquiètent plus que je ne puis vous l'exprimer.

J'ai vu chez M. Lavirotte, médecin, le portrait de Pithou dont vous me parlez ; il est le même que la gravure de van Schuppen que m'a donné M. Mariette ; il sera au Salon ainsi que Mignard et Girardon. Je ferai ce que vous désirez sur l'inscription en rouge sur la table, mais je pense que ne la faisant pas en cuivre doré, il convient mieux la faire en noir, comme il est de coutume dans toutes les inscriptions. J'attends réponse à ce sujet.

Je vous prie, Monsieur, de faire agréer mille compliments à M. Belly de notre part.

A Paris le 28 juin 1757.

VASSÉ.

Extrait des *Lettres de Grosley et de quelques-uns de ses amis*, publiées dans la *Collection de documents inédits* relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale par la *Société Académique de l'Aube*, Troyes, 1878, in-8°, lettre 39.

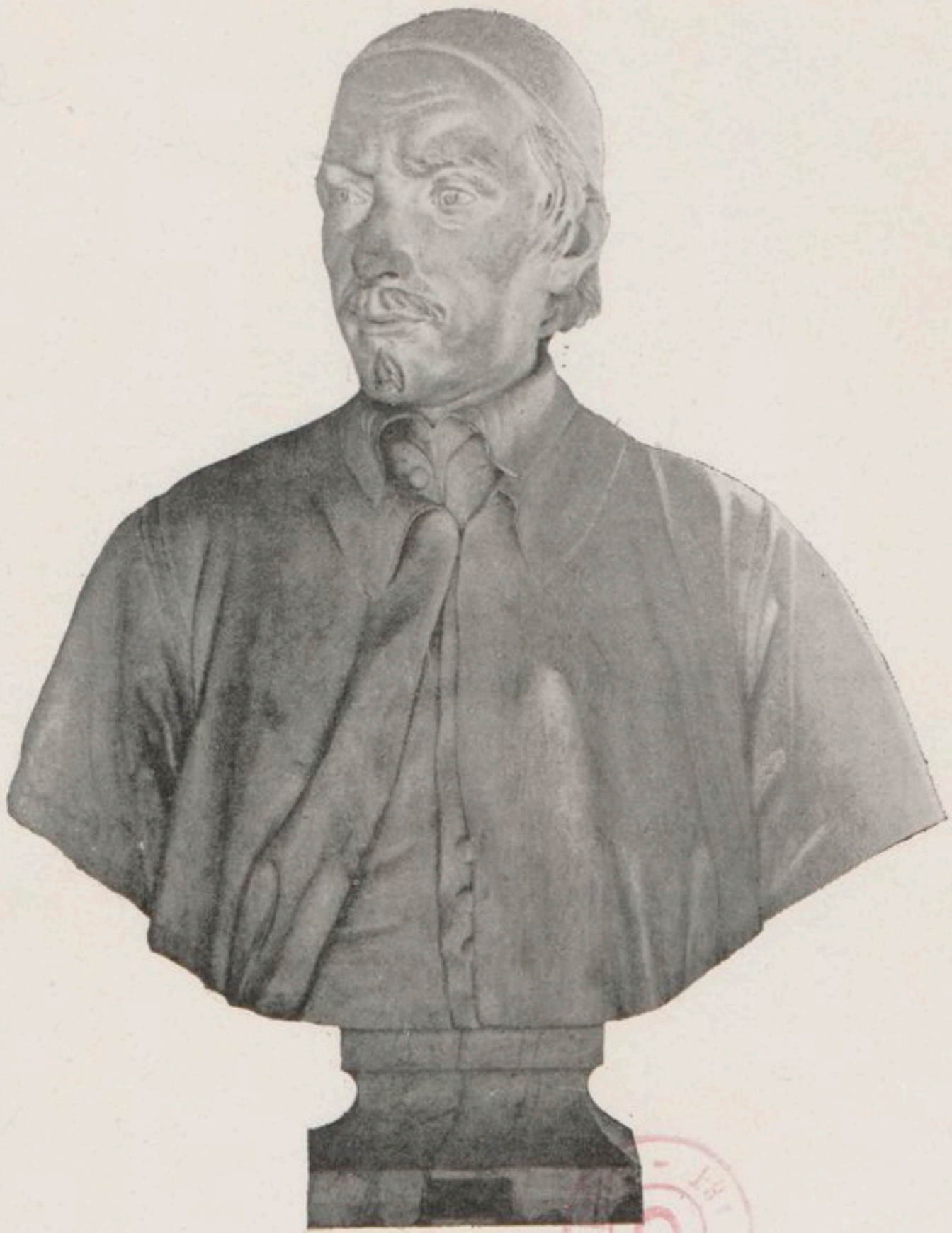

Le P. Le Cointe

5 janvier 1758.

Je soussigné reconnois avoir receu de Messieurs les Maire et échevins de la ville de Troyes la somme de six cent quatre vingt quatre livres, scavoir six cent livres pour les guaines en marbre des deux bustes de Mignard et de Girardon qui doivent être mis dans la grande salle de laditte ville, et quatre vingt quatre livres pour des lettres de bronze doré qui avoient été fournies pour lesdittes inscriptions portées sur les guaines, dont il n'a point été fait usage. Dont quittance à Paris le 5 janvier 1758.

VASSÉ.

Archives municipales de Troyes, série AA, carton 60, liasse 3.

LETTRE DE VASSÉ A GROSLEY

1er mars 1758

Je suis bien charmé, Monsieur, que le Bambinello ait été bien reçu et qu'il ne soit point mutilé chemin faisant.

Je ne vous trouvai point, avant votre départ, pour

vous rendre compte de mon voyage à Versailles ; je trouvai M. le marquis de Marigny (1) chez Mme de Pompadour, à qui je recommandai votre cheminée, et, en même temps je lui demandai les plans que vous lui avez envoyé ; il me dit qu'il ne me les donnerait que quand il en aurait fait usage avec M. de Boulogne (2), et qu'il ne l'avait pas encore vu. J'entrevis dès-lors et vois encore plus clairement présentement que vous devez le tourmenter plus que jamais sur cette affaire. Je suis bien persuadé qu'il a très grande volonté de faire réussir ce projet ; mais ne vous fatiguez pas de le tourmenter, et même d'en écrire à Mme de Pompadour qui fera encore plus que lui auprès de M. le Contrôleur général.

Envoyez-moi, je vous prie, le premier dessein que je vous fis de la décoration de la cheminée ; je vous le renverrai aussitôt que j'aurai pris mes dimensions pour le modèle en bois de cette besogne, car je ne pourrai rien tirer de M. de Marigny.

Voici la quittance que vous me demandez comme duplicata de celle que vous avez perdue.

Depuis quelques jours M. le comte de Caylus et moi courrons l'un après l'autre ; c'est ce qui a différé ma réponse à votre lettre, voulant être exact à répondre à tous ses articles. Ce digne amateur des arts,

(1) Frère de Madame de Pompadour, Directeur général des bâtiments du roi.

(2) Jean de Boullongue, contrôleur général de 1757 à 1759.

bien sensible à votre amitié pour lui, vous en fait mille remerciements, vous prie de lui continuer toujours vos mêmes observations; il dit qu'au sujet de la médaille en question, il n'a fait que répéter ce qui avait été écrit, et qu'il ne l'a citée que pour faire observer que les anciens avaient connaissance de la perspective, qui est observée dans son revers. Notre ami, l'abbé Arnault, vous fait millions de remerciements, vous prie d'agréer ses compliments et d'estime et d'amitié.

à Paris, le 1er mars 1758.

VASSÉ.

Extrait des *Lettres inédites de Grosley et de quelques-uns de ses amis*, publiées dans la *collection de documents inédits* relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale par la *Société académique de l'Aube*, Troyes, 1878, in-8°, lettre n° 42.

12 octobre 1758.

Je soussigné reconnois avoir receu de Messieurs les Maire et Echevins de la ville de Troyes la somme de six cents livres pour deux guaines en marbre des bustes de Pierre Pithou et du Père Le Cointe qui doivent être posés dans la grande salle de laditte ville. Dont quittance à Paris le 12 octobre 1758.

VASSÉ.

Archives municipales de Troyes, série AA, carton 60 liasse 3.

MARTINFORT A GROSLEY.

A Paris, le 14 juin 1760

J'ai payé les 1200 l. aud. Vassé, mon cher Grosley. Je vous envoie sa quittance ; le remboursement ne m'en presse pas. Je suis convenu avec cet artiste qu'il prendra pour comptant et à son risque, sur l'ouvrage qu'il doit vous fournir en 1761, les effets royaux que vous lui avez nantis, et sans que vous soyez tenu de les lui remplacer en espèces, au cas que le roi ne paie pas ses papiers, au temps qu'il l'a promis.

Il sera nécessaire, cher ami, que vous m'adressiez (au bureau des vivres, rue Saint-Louis, pour éviter le port) la quittance qu'il vous en a donnée, pour que je lui en fasse signer une autre qui soit libellée relativement à cette convention nouvelle. Il m'a donné parole de mettre lui même en place, avant le 30 décembre, les quatre premiers bustes ; j'irai voir de temps à autre s'il se met en devoir de la tenir.

....

Collection de documents inédits relatifs à la Ville de Troyes et à la Champagne méridionale, publiés par la Société Académique de l'Aube. Tome Ier, page 332. — Troyes, L. Lacroix, 1898.

HISTOIRE DE CINQ BUSTES

29 janvier 1761.

Sera alloué à Monsieur Camusat, receveur du doublement de rouage de la ville de Troyes, la somme de douze cent quatre vingt quatre livres desdits deniers du doublement de rouage pour même somme par luy payée suivant nos ordres à M. Vassé, demeurant à Paris, vu quittance des cinq janvier et douze octobre 1758, pour quatre guaines en marbre par luy fournies pour porter les bustes de Mignard, Girardon, Pierre Pitou et du père Le Cointe, qui doivent être posés dans la grande Sale de l'Hôtel de cette ditte ville, lesquels bustes sont donnés en présent par Monsieur Grosley, avocat, pour la décoration de la dite sale ; rapportant le présent alloué quittancé de mondit sieur Camuzat, la somme de douze cent quatre vingt quatre livres sera passée ez comptes de mondit sieur. Fait au bureau de l'échevinage de l'Hôtel de ville de Troyes le vingt-neuvième jour du mois de janvier mil sept cent soixante un.

N. Camusat, maire ; Bourote ; de Mauroy ; Jacques Fernilhard, fils ; Vaulthier ; N. Bajot.

Archives municipales, série AA, carton 60, liasse 3.

Lettres de Grosley

A MESSIEURS LES MAIRE ET ÉCHEVINS DE LA VILLE DE TROYES.

24 janvier 1762.

Messieurs,

Ayant ici trouvé quatre de nos bustes achevés et en état d'occuper les places que nous leur avons destinées, je crois vous en devoir donner avis avant que M. Vassé, qui les a exécutés, règle leur envoi.

Vous vous rappelez que lorsque j'eus l'honneur de vous proposer cet ornement pour le sallon de notre hôtel de ville, ce sallon étoit entièrement libre, quoique dès-lors on y tint le concert. On a semblé depuis vouloir l'affecter à ce concert en y élevant une estrade ou petit théâtre qui en occupe le fond, c'est-à-dire précisément la partie où doivent être placés nos bustes.

Lors de l'élévation de cette estrade je représentai qu'elle dénaturoit le sallon destiné aux assemblées de ville, et dans certaines occasions, à des bals et aux fêtes publiques ; et que les occasions cessant, il devoit reprendre son premier état de sallon.

Ce nouvel arrangement convenoit d'autant moins aux bustes que 1°, si on les plaçoit sur l'estrade ; lorsqu'on la démonte, c'est-à-dire dans les occasions d'appareil, ils se trouveroient en l'air avec leurs piédestaux ; 2° si on les plaçoit sur le sol du sallon, l'é-

lévation de l'estrade mettroit à leur niveau les dos des chaises, les manches des instruments et les chandelles à éteindre ; 3° si en échancrant l'estrade, on leur ménageoit un espace, leur effet seroit perdu : l'artiste qui les a exécutés ayant supposé le spectateur placé dans le plein-pied ; or l'estrade d'où on les verroit de vue droite, rompt cette proportion qui ne seroit pas rétablie par l'échancrure d'où on ne les pourroit voir que perpendiculairement et comme par un soupirail ; 4° enfin qu'ils se trouveroient dans le centre du mouvement des planches et des madriers dont est formée l'estrade, toutes les fois qu'on auroit à la démonter et à la remonter ; mouvement qui s'allieroit mal avec vos vues pour leur conservation.

Permettez-moi de vous réitérer ces représentations que je vous prie même de communiquer à Messieurs les intéressés au concert. Je serois aussi affligé qu'étonné s'ils ne vouloient voir en moi qu'un *trouble-fête*, mais ils savent que mes dispositions ont précédé ce nouvel arrangement, qui d'ailleurs ne donne ni n'ôte rien aux voix ni aux instruments. La Reine a son concert dans le sallon de la Guerre qui forme l'antichambre de son appartement ; et ce concert n'en est pas moins excellent, quoique la pièce où on le donne ne soit pas embarrassée par une estrade.

En un mot, Messieurs, j'ai voulu orner le sallon public de notre hôtel de ville et non une salle de concert.

J'espère que vous et Messieurs du concert entrerez

dans mes vues : je vous prie de me faire part des vôtres avec la franchise qui a réglé mon procédé et dicté cette lettre.

En attendant l'honneur de votre réponse, je suis avec un respectueux attachement,

Messieurs,

Votre très humble serviteur et dévoué concitoyen.

GROSLEY.

Paris ce 24 janvier 1762.

N'ayant pas reçu de réponse, il écrit cette seconde lettre qui porte bien le cachet de son originalité :

Messieurs,

Dans la lettre que j'eus dernièrement l'honneur de vous écrire j'ai commis une *impéritie* à laquelle je crois devoir attribuer la *suspension* de votre réponse; je vais la réparer en vous instruisant que je suis logé

Rue des Fossés St Germain l'Auxerrois, vers la Façade du Louvre chez Mad^e Huon perruquier-baigneur.

Je suis,
Avec un aussi sincère que respectueux attachement,
Messieurs,
Votre très humble et très obéissant serviteur

Paris, 3 février 1762. GROSLEY.

Ces lettres circulaires imprimées à l'époque sur feuilles volantes et à très petit nombre, ont été publiées dans l'*Annuaire administratif, statistique et commercial du département de l'Aube pour 1849*, dans un article intitulé : *Tribulations de Grosley à l'occasion des bustes dont il a doté la ville de Troyes.*

22 mars 1762.

M. le maire a dit que M. Grosley ayant projeté depuis plusieurs années de gratifier la ville de bustes en marbre blanc des hommes célèbres de cette ville pour orner le salon de cet hôtel, il auroit donné avis depuis peu que quatre de ces bustes devoient arriver incessamment, mais qu'il y avoit un obstacle à leur position, que comme la place qui leurs est destinée

auprès du médaillon étoit occupé par un théâtre ou estrade construit dans le fond dudit salon par Mrs les associés du concert et précisément dans la partie où doivent être posez lesdits premiers bustes, avant de les faire venir il demandoit que ladᵉ place fût libre et si l'on entendoit supprimer ladite estrade.

La matière mise en délibération, la compagnie a été d'avis que l'on donne à M. Grosley la satisfaction qui luy est dûe en considération du présent qu'il fait à la ville desdits bustes pour en orner le sallon, et comme il n'est pas possible de les placer dans l'endroit qui leur est destiné sans supprimer l'estrade qui occupe leur place, on invitera Mrs les associés du Concert, de ne la pas replacer après l'assemblée pour la nomination de Mrs les Echevins, et ou ils refuseroient qu'on prendra des mesures convenables pour empêcher le rétablissement.

Délibération du corps de ville de Troyes, du 22 mars 1762, *archives municipales de Troyes*, série AA, carton 60, liasse 3 et *Régistres des délibérations*, à la date.

Lettre des Associés du Concert a MM. du Corps de ville de Troyes

21 avril 1762.

Messieurs,

M. Dupuch vient de nous communiquer les deux lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire hier, par la première vous paroissez surpris que l'estrade du concert ait été remontée lundy dernier suivant l'usage, et il nous a paru que vous étiez décidé à la faire enlever si nous ne donnions des ordres en conséquence. Nous vous observerons Messieurs qu'aucun de nous n'ayant été instruit au juste de la délibération faitte par le corps de ville, nous avons cru devoir laisser le menuisier chargé de démonter et remonter l'estrade tous les ans le maistre de le faire comme à l'ordinaire, et la plupart même d'entre nous ignoroit qu'elle fut remontée. Nous ne vous cacherons pas Messieurs que sur le bruit qui s'est répandu en cette ville que l'estrade seroit démontée pour placer des bustes, nous avons écrit à M. l'Intendant, en luy envoyant un plan de la salle de l'hôtel de ville et de l'estrade qui y est, avec les endroits que nous avons cru les plus propres à placer les bustes dont M. Grosley veut bien grattifier l'Hôtel de ville. Nous scavons même que M. l'Intendant a écrit en conséà M. Paillot son subdélégué pour tâcher d'arranger et rendre tout le monde content s'il est possible. Nous

avons délibéré Messieurs sur le contenu de vos lettres, et comme nous sommes touts citoyens, nous serons charmé de voire la salle de l'Hôtel de ville ornée des bienfaits d'un citoyen. Mais comme l'estrade peut s'ôter en une heure, nous comptons Messieurs que vous voudrez bien la laisser subsister jusqu'à l'arrivée des bustes qui vous sont promis, et au moment qu'ils seront arrivés et qu'on voudra les placer, en avertissant M. Dupuch l'un de nous, vous pouvez compter que si vous ne trouvez pas d'autre tempérament l'estrade sera démontée le même jour.

Nous sommes avec respect vos très humbles et très obéissants serviteurs les intéressés du concert.

MAHON DESCOURBONS, de la CLOSTURE, VAULTHIER, J. GOUAULT, MARCHAND, BELLE, MAUROY, de VILLEMOYENNE, AUGER, DUPUCH DE MAISONVILLE.

Troyes le 21 avril 1762.

Archives municipales de Troyes, série AA, carton 60, liasse 3.

BIBLIOTHÈQUE D'ART

22 avril 1762

L'an mil sept cent soixante deux, le jeudy vingt deuxième jour du mois d'avril, à l'heure de onze du matin, assemblée consulaire a été tenue en l'Hôtel de la ville de Troyes, par devant nous Nicolas Camusat, colonel de la milice bourgeoise maire de lad^e ville de Troyes, à laquelle ont assisté Messieurs Nicolas Huez, lieutenant particulier au baillage et siège présidial de Troyes et lieutenant général de police en exercice au dit Hôtel de ville, Edme Gaspard Calabre, avocat en parlement, Pierre-Jean Fromageot, rapporteur du point d'honneur et Nicolas-Jean Truelle, échevins.

Messieurs Eustache Gouault, Claude-Jean-Bapt^e Gallien, conseiller du Roy ancien lieutenant de la prévoté royale et conseiller honoraire au bailliage et siège présidial anciens maires, Vincent Truelle, Jean Gaulard, Joseph Pierre Bertrand, Pierre Jean Paillot, écuyer, ancien procureur du Roy de l'Election, Claude Huez, conseiller du Roy au baillage et siège présidial Joseph Demauroy, Edme Jean Berthelin et Claude Nicolas Compard de Bercenay, conseiller du Roy au baillage et siège présidial conseillers de ville.

M. le Maire a dit que par une précédente délibération du vingt deux mars dernier il auroit été décidé qu'après la cérémonie de l'échevinage l'estrade qui sert au Concert qui se donne dans le sallon de cet hôtel de ville ne seroit plus désormais rétabli pour laisser la place libre aux bustes que M. Grosley a fait

faire pour en gratifier la ville, quatre desquels doivent incessamment arriver que néanmoins depuis lad^e^ cerémonie de l'échevinage, ledit estrade auroit été rétabli que ce rétablissement contraire aux dispositions de lad^e^ délibération auroit engagé M^rs^ les échevins d'écrire aux sieurs Directeurs du Concert pour inviter M^rs^ les intéressés de faire enlever ledit estrade, que les dits sieurs auroient demandé par leur réponce final qu'on la laisse subsister jusqu'à l'arrivée des dits bustes.

La matière mise en délibération, la Compagnie a prié M^rs^ les maire et échevins d'écrire au sieur Dupuch, directeur du concert, et de l'inviter de faire enlever ledit estrade aprés néanmoins que le concert sera donné, sinon que M^rs^ les maire et échevins se pourvoiront à ce que ledit estrade soit enlevé demain sans délay.

Signé en fin sur le registre.

N. Camusat et Calabre.

Archives municipales de Troyes, série AA, carton 60, liasse 3 et *Régistres des délibérations du corps de ville*, à la date.

14 septembre 1762

Nous, officiers forts, chargeurs et déchargeurs de toutes sortes de marchandises et denrées au Ports Saint-Paul, Plâtre, Isle Notre-Dame, Quay de la Grève, la Tournelle, autres ports et lieux au-dessus du Pont-Notre-Dame, reconnaissons avoir reçu de *Main Bonvilier* (1) la somme de *une livre cinq sol six denier pour nos droits de la charge de quatre quesse de marbre icompris les quatre sol pour livre* suivant le tarif arrêté au Conseil d'Etat du Roi, enregistré à la cour des Aydes et en l'Hôtel de ville dont nous quittons.

A Paris ce *14*e jour de *septembre* mil sept cent soixante-deux.

Pour les officiers forts

GIROROUX.

On lit au verso de cette pièce ;

1 caisse peze.....	345
1 dit.....	337
1 dit.....	703
1 dit.....	716
4 caisses pzt.....	2.101

(1) Les mots en *italique* sont manuscrits ; le reste est imprimé.

A Monsieur Bourgeois,
Maire de la ville de Nogent-Sur-Seine.

Paris, le 14 septembre 1762.

Monsieur,

Quelques jours après le passage de Monsieur Fromageau, à Nogent, vous deviés recevoir un envoy de quelques bustes des hommes illustres de la ville de Troyes que je comptois faire dans ce temps; des affaires pressantes ont dérangé mon projet et l'on retardé jusqu'à ce jour que j'ai l'honneur de vous adresser quatre caisses, dont deux sont chargées des bustes de Pierre Pitou et du Père Le Cointe, et deux autres des guaines qui doivent les porter. Le nommé sieur Marin Nouvillières, voiturier par eau, s'en est chargé à raison de vingt-quatre sols le cent. Je vous supplie de vouloir bien donner vos soins pour que ces caisses soient pesées sans secousses et de tâcher de les faire transporter jusqu'à Troyes sur quelque voiture douce. Je crois que vous serés convenu avec M. Fromageau des moyens que l'on peut prendre pour les faire arriver en sureté à Troyes. J'espère vous faire un autre envoy semblable à celui-cy, dans le courant de cette semaine. J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Vassé.

Archives municipales de Troyes, série AA, carton 60, liasse 3.

En tête de cette lettre on a transcrit la note suivante :

Payé au marinier.....	24 l.
Rembourcement	1. 5. 6.
	25 l. 5 s. 6 d.

Plus aux forts 3 l.

A Monsieur Grosley, avocat,
de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Troyes.

Paris, le 15 septembre 1762.

Je viens d'adresser, Monsieur, hier mardy, à Monsieur Bourgeois, maire de la ville de Nogent, deux guaines et deux bustes par un nommé Marin Nouvillières. Je compte vous faire l'envoy des deux autres bustes et de leurs guaines sous huitaine. J'aurois été bien flatté si j'avois pu les accompagner, mais je suis accablé d'affaires les plus intéressantes sans scavoir quand je serai libre. J'ai remis à M. Dufour les deux billets de M. Prault. Je vous prie de faire mille excuses de ma part à M. Fromageau si je n'ai pas l'honneur de lui écrire.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur

Vassé.

Archives municipales de Troyes, série AA, carton 60, liasses 3.

14

A Monsieur Fromageot,
Négociant à Troyes.

Nogent-Sur-Seine ce 22e septembre 1762.

Monsieur,

Le nommé Coutat voiturier d'Orvilliers vous remetra les quatres caisses de marbre que M. Vassé m'a adressé, j'ay fait prix avec Coutat à 16 s. du $\frac{0}{0}$ pzt, a condition qu'il yroit toujours sur la terre dans la crainte d'accidents. Je compte qu'il vous les remetra bien conditionnés. J'ay fait pezer ici ces 4. caisses qui pezent ensemble 2101. En conséquence, j'ay payé au marinier qui les a conduit ici la somme de..... 24 l.

Conformément à la lettre de M. Vassé cy jointe j'ay rembourcé au dit Marinier pour droits..... 1 5. 6

Payé icy aux forts pour déchargement du batteau, port chez moy et pezage des caisses..... 3

= total des débourcés que j'ay fait..... 28 l. 5 s. 6

J'ai l'honneur d'être très parfaittement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéisserviteur (*sic*),

Bourgeois.

Coutat a chargé les d. caisses pour 2000 l. pezant — 16 s/ pour le voiturier.

24 septembre 1762.

M. le Maire a dit que les deux bustes en marbre blanc dont M. Grosley gratifie la ville pour être posés dans le salon d'icelle étant arrivés, les deux autres devant venir incessamment, mondit sieur Grosley leur auroit remis un model d'acte qu'il souhaite être passé avec M.M. les maire et échevins, lequel acte auroit été mis sur le bureau. La matière mise en délibération, la Compagnie, après avoir pris lecture du model d'acte présenté par M. Grosley, a député MM. Calabre, Fromageot, Gallien et Huez pour aller chez mondit sieur Grosley le remercier et luy dire qu'il seroit suffisant de faire un acte de délibération dont on conviendroit avec luy, et pour la rédaction d'iceluy elle a nommé lesdits sieurs députés.

Délibération du Corps de ville de Troyes du 24 septembre 1762 *Archives municipales*, série AA, carton 60, liasse 3 et *Régistre des délibérations*, à la date.

AU MAIRE DE LA VILLE DE TROYES

Nogent-sur-Seine ce 26 octobre 1762.

Monsieur,

J'ay chargé Antoine-Martin d'Orvilliers de quatre caisses de marbres venants de M. Vassé, pezants ensemble 2100. pour lesquelles j'ay payé aux mariniers, suivant la lettre dudit sieur Vassé, la somme de 25 livres 4 sols, plus payé aux forts pour transport du batteau et pezage des icelles caisses la somme de 4 livres 5 sols : soit en tout 29 livres 9 sols.

Vous ferés en outre payer au dit Martin la voiture de 2000 livres à 14 sols du cent pezant, prix fait avec luy. M. Vassé me marque que vous me ferés remettre ces déboursés avec les précédens ou qu'il me les remettra luy mesme. Je préféreray avoir à faire à vous pour cela.

J'ay l'honneur d'être très-parfaittement,

Monsieur,

Votre très humble serviteur.

BOURGEOIS.

Le voiturier m'engage de vous prier de luy faire rembourser les frais de la porte à l'entrée de votre ville.

Archives municipales de Troyes, série AA, carton 60, liasse 3.

16 novembre 1762.

Reçu de M. Fromageot la somme de cinquante sept livres quatorze sols six deniers pour le compte de M. Bourgeois, de Nogent. A Troyes ce 16 novembre 1762.

Bourgeois Rolin

ARCHIVES MUNICIPALES DE TROYES

Registre A, 52, folios 31 verso à 32 verso

29 mars 1763.

L'an mil sept cent soixante trois, le mardy vingt neuvième jour du mois de mars à l'heure de onze du matin assemblée consulaire a été tenue en l'Hôtel de la ville de Troyes, en présence et pardevant nous Nicolas Camusat Maire de ladite ville à laquelle se sont trouvez Messieurs Claude Coquard conseiller du Roy aux bailliage et siège présidial et lieutenant général de police en exercice audit hôtel de ville, Edme Gaspard Calabre avocat en parlement, Louis-Nicolas Berthelin et Nicolas Jean Truelle échevins.

Messieurs Eustache Gouault, Claude Jean Bap^te^ Gallien, cons^r^ du Roy ancien lieutenant de la pré-

voté Royale et conseiller honoraire aux bailliage et siège présidial anciens Maire, Jean Gaulard, Joseph Pierre Bertrand, Claude Huez, conseiller du Roy aux bailliage et siège présidial de Troyes, Toussaint Nicolas, Camusat Major, Edme Jean Berthelin, Claude-Nicolas Comparot de Bercenay, conseiller du Roy aux bailliage et siège présidial de Troyes et Georges-Gabriel Charpy, conseillers de ville.

M. le Maire a dit.....

....

2° Qu'il luy auroit été remis un projet d'acte d'assemblée présenté par M. Pierre Jean Grosley avocat en parlement dont il prie la Compagnie de prendre lecture et de délibérer, si elle luy est agréable, et ou elle seroit d'acord d'accepter les conditions y énoncéez de donner pouvoir à Messieurs les Maire et Echevins de faire incessamment et sans délay placer les dits bustes conformément aux intentions de mon dit sieur Grosley.

.....

2° Lecture faite du projet de délibération présenté par Mr Grosley, elle (la Compagnie) consent d'accepter les conditions portées en iceluy, en conséquence elle prie Mrs les Maire et Echevins de faire dresser au bas des présentes une délibération conforme au projet présenté par mondit sieur Grosley et de donner leurs soins pour que les bustes dont il a gratifié la ville soient posés incessamment.

Et à l'instant Mon dit sieur Grosley avocat au Par-

lement l'un des académiciens libre de l'Académie Royalle des inscriptions et des belles lettres de Paris seroit entré le quel auroit dit à la compagnie qu'ayant formé depuis plusieurs années avec l'agrément et le concours d'icelle le projet de placer dans le grand salon de l'hôtel commun de cette ville des bustes de ceux de nos compatriotes qui se sont distinguez par leurs talens et leur mérite tant pour l'ornement dudit salon que dans la vuë qu'ils y servent a l'age present et a la postérité d'encouragement a imiter ceux qu'ils representent, et que comme quatre de ces bustes exécutés par le sieur Vassé sculpteur du Roy et representans Pierre Pitou, le Père le Cointe, Girardon et Mignard ont été transportés en cet hôtel de ville pour y occuper les places qui leur sont destinéez, qu'il requeroit comme conditions du présent et de la donation qu'il en fait à la ville, 1° que les Maires et Echevins et Conseillers formant le conseil municipal dans le cas ou le salon ou les dits bustes doivent être placez affecté par sa destination aux assemblées publiques de la ville et a tous usages passagers que peuvent faire naître différentes occurences viendroit a être affecté a quelque destination particulière comme converti en salle de bal de concert ou de spectacles qui obligeroient de poser des gradins estrades ou autres choses semblables qui dussent y rester à demeure et non momentanément et dans tous autres cas non prevus ou le dit salon qui peut servir passagèrement a divers usages que les occasions peuuent faire naître

seroit spécialement affecté a quelqu'un, il luy sera loisible ou à ses représentans à perpétuité tels qu'il se réserve de les indiquer de repeter les dits Bustes lesquels luy seront remis ou a ses representans a leur première requisition, 2° qu'ou dans le cas d'incendie l'hôtel commun de cette ville viendroit a estre bâti sur un autre plan lesdits Bustes seront a perpétuité employez a la décoration du salon principal dudit nouvel hôtel et a signé :

GROSLEY.
(Signature autographe de Grosley).

M. Grosley retiré la Matière mise en délibération, la Compagnie a été d'accord d'accepter les conditions que M. Grosley a joint au present qu'il fait a la ville des dits Bustes pour être exécutées suivant leur forme et teneur et en même temps elle a prié MM. Berthelin et Truelle échevins de voir mon dit sieur Grosley pour luy faire part du résultat de la délibération de la Compagnie et des sentimens de reconnoissance qu'elle luy doit a juste titre.

N. CAMUSAT, Maire. CALABRE.

Le poète Jean Passerat

HISTOIRE DE CINQ BUSTES

Extrait des livrets des *Expositions de peintures et sculptures* :

Année 1757. — Par M. Vassé, académicien : n° 133. Deux bustes en marbre : l'un est le portrait de *Mignard*, premier peintre du Roy, l'autre celui du célèbre *Girardon*, sculpteur, — n° 134. Le buste en plâtre de *Pierre Pithou*, même grandeur que les deux ci-dessus.

Nota. — M. Grosley fait exécuter seize bustes en marbre des hommes illustres nés dans la ville de Troyes. L'intention de ce généreux citoyen est de donner ces bustes pour en orner l'une des salles de l'hôtel de ville de Troyes, sa patrie.

Année 1759. — Par M. Vassé, adjoint à professeur, — n° 123. Un buste en marbre représentant *Pierre Pithou* (le modèle en plâtre a été exposé en 1757). — N° 124. Un buste [*en plâtre sans doute*], portrait du P. Le Cointe, de l'Oratoire (ces bustes sont de la collection des hommes illustres de Troyes, dont M. Grosley, avocat, fait présent à l'hôtel de ville de cette capitale de la Champagne.

Année 1761. — Par M. Vassé, professeur : n° 124. Le portrait en marbre du P. Le Cointe (cet ouvrage est de la suite des hommes illustres de Troyes).

Année 1763. — Par M. Vassé, professeur : n° 167. Un buste représentant *Passerat*. (Ce morceau fait partie de la suite des hommes illustres de la ville de Troyes, dont M. Grosley, avocat, correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, fait présent à l'hôtel de ville de Troyes. — [*C'était le modèle en plâtre, probablement*].

Année 1765. — Par M. Vassé, professeur : n° 199. Le portrait de *Passerat*. (Ce buste en marbre est de la suite des hommes illustres, dont M. Grosley fait présent à l'hôtel de ville de Troyes).

CHANSON NOUVELLE

En patois *Troyen-Français*

Sur l'air : *C'tilà qui a pincé Berg-op-Zôm*

C'tilà qui fait nos Elmenachs, (*bis*)
Qui est un vrai Magasin à rats, (*bis*)
Voulait faire l'fendant, mais zeste,
La Police l'y ficha son reste.

C't'autre étou qu'aunomme Ramponneau
Accompagné d'Monsieur d'Hugot,
Fait bien voir à notre estrologue
Que c'qui nous vend n'est que d'la drogue.

Quand l'y a du bon c'est pat à lui ;
A coup sûr c'est le bien d'autrui :
Pas moins c'vivant là fait l'oracle ;
Est-c'que d'voler c'est un miracle ?

Je respectons l'antiquité,
Sans fair'tort à la nouviauté :
Mais n'estimer que c'qu'est antique,
C'est avoir le goût bien gothique.

La salière de Monsieur Patris,
Dont on n'connaissoit pas le prix,
A bien plus d'mérite qu'au ne pense
C'est d'Baro*** la ressemblance.

Du reste je n'en dirons mot ;
Lisez les ouvrages d'hugot,
Qui vous m'én la Philosophie ;
Comm'si c'était une Cadémie.

Stapendant ç'n'est qu'un savetier ;
Mais qui fait d'l'honneur à son métier :
Tout savoir n'est que d'l'ignorance,
Quand on n'sçait pas son métier d'avance.

Vive à jamais l'chevalier d'hugot,
Et son bon ami Ramponneau :
Vn homme comm'ça qui sçait d'la rplique,
Ecrase un frélon qui nous pique.

Malgré tout, ce malin frélon
Nous montre encore son éguillon.
Hugot doublerait bien la dose
Mais faut pardonner quelque chose.

Car le neveu de Baro***
A dû sucer avec le lait :
Le couroux et l'antipatie,
Qu'il conserve pour le génie.

Le voilà pourtant distingué,
Quatre bustes il nous a flanqué :
Dam'c'est q'la prostéremonie (*a*)
D'n'ot'Philosophe est la folie.

(a) *Postéromanie*. Désir de transmettre son nom à la prostérité.

Si l'mérite était ainsi fait,
Pour des écus on en auroit ;
Mais on n'fait jamais rien qui vaille,
Quand c'est pour soi seul qu'on travaille.

Après tant de frais tant de traint,
Qu'est-il, sinon un Bustarain ?
Pour rendre l'épithète claire,
Consultez le vocabulaire (*b*)

Je n'sçaurions penser sans frémir,
Qu'tout vif il s'est fait ensevelir (*c*)
Pour cent écus dans une bière,
Avec les morts d'un cimetière.

C'en est assez pour aujourd'hui ;
A nézun ne causons d'ennui ;
D'not Pégaze rtenons les guides,
N'faisons pas des Ephémérides.

FIN

Bibliothèque de Troyes, cartons locaux n° 568.
(b) *Eph.* 1761. page 89.
(c) Voyez la Lett. *crit. d'Hugot* 1772. Page 38.

AUX AUTEURS DU JOURNAL DE PARIS

Paris, le 21 décembre 1784.

Messieurs,

Dans le 20e volume des Mélanges d'une grande bibliothèque, ouvrage égallement intéressant et instructif, on lit page 159 : « De nos jours, de zélés » citoyens de Troyes ont placé dans la salle de leur » Hôtel-de-Ville les bustes des hommes illustres de » Troyes, des scavans, des gens de lettres et des cé- » lèbres artistes qu'elle a produit ».

Comme cet ouvrage, par le nom et la haute réputation de son illustre auteur est fait pour être un des monumens de notre littérature, c'est pour cette raison que je me fais un devoir de rectifier deux erreurs qui se sont glissées dans ce passage ; je le fais avec d'autant plus de confiance, que votre journal nous a offert la preuve que l'auteur des mélanges reçoit lui même ces observations avec la plus grande honnêteté et avec confiance.

La première observation porte sur ce que, d'après ce passage, on croiroit que le buste de tous les hommes illustres de Troyes, dans tous les genres, est dans cette salle. La ville de Troyes auroit trop à perdre de cette opinion, car il n'y a que cinq bustes, qui sont ceux de Pierre Pithou, de Passerat, du Père Le Cointe, de Mignard et de Girardon ; et cette ville en a produit un plus grand nombre.

La seconde observation est, que ce n'est pas la ville de Troyes qui a placé ces hommes illustres dans une des salles de l'Hôtel de ville ; c'est un citoyen, un ami éclairé des lettres et des arts ; qu'il honore lui-même qui a fait cette dépense patriottique ce citoyen est M. Grosley, avocat, membre de l'Académie des belles lettres qui a fait faire à ses frais ces cinq bustes en marbre blanc (1), à raison de 2.000 l. chacun, par feu M. Vassé. Il avoit encore destiné pour trois autres bustes 6.000 l. ; mais une banqueroute les lui a fait perdre.

Il y a si peu d'exemples en France de ce zèle patriotique, qu'il m'a paru juste d'en revendiquer ici l'honneur pour celui auquel il appartient, surtout si l'on fait attention que M. Grosley a d'autant plus de droit à la reconnaissance publique qu'il a pris cette dépense sur une fortune infiniment bornée.

On ne peut avoir plus de patriotisme, de générosité, d'honnêteté et de désintéressement que M. Grosley s'il avoit moins de lumière et de connaissances, on pourroit l'appeler le philosophe sans le savoir. Dès l'âge de 18 ans, il s'est formé un plan de vie qu'il a suivi complètement. Borné à la très petite maison et au petit jardin de son père, vivant très simplement,

(1) Il est fâcheux que les ouvriers chargés de reblanchir les murs des salles de l'Hôtel de ville de Troyes n'ayant pas fait attention que leur ordre ne pouvait s'étendre à des bustes de marbre blanc, et qu'ils les ayent compris dans ce blanchissage général. Ces bustes qui sont parfaitement exécutées y ont perdus de leur beauté.

vêtu de même, voyageant presque toujours à la manière des anciens philosophes ; c'est son économie, c'est sa simplicité qui fait le fond de sa bienfaisance. C'est par leur secours qu'il a répudié, en 1756, un legs universel de 40.000 livres, et a remis cette somme à une sœur du testateur, qui n'en avoit point besoin, mais à laquelle il a trouvé plus naturel que ce bien appartint qu'à lui ; et il a cru ne faire qu'une action fort ordinaire.

J'ai cru, Messieurs, que cette note qui rend à M. Grosley ce qui lui est dû, et qui sert en même temps à faire connaître la vertue modeste qui se cache pour faire le bien pourroit trouver placer dans votre journal, et je vous prie de vouloir bien lui insérer.

J'ai l'honneur d'être, etc.

UN DE VOS ABONNÉS.

Journal de Paris n° 5, mercredi 5 janvier 1785.

VARIÉTÉS

Le 8 Pluviose, Ve année

Aux Rédacteurs des Annales Troyennes,

Un Troyen (Grosley) dont la mémoire sera longtemps et justement célèbre, a voulu enrichir sa ville natale des bustes des grands hommes qu'elle a produits et qui se sont distingués dans les sciences, les lettres et les arts: il les a fait exécuter à ses frais et placer dans la grande salle de l'Hôtel de ville, où exposés à tous les regards, ils doivent venger les Champenois du reproche de Moutonnerie qu'on leur adresse si souvent; c'est une satisfaction pour moi de m'assurer chaque jour qu'ils ne le méritent pas, mon petit amour propre est flatté quand je puis en acquérir une preuve, et c'est lui qui, dernièrement, me conduisit dans cette grand salle, théâtre des honneurs, dans l'ancien régime, et où j'avois vu les *Mignard*, les *Girardon*, les *Pithou,* placés avec le respect et l'honneur dus à leurs talens. J'allois là pour compter avec complaisance nos Troyens illustres et à l'aspect de leurs marbres, les ressusciter dans mon imagination. J'entre, mais c'est en vain que mes regards avides cherchent à les découvrir.

Une grande boiserie haute de dix pieds s'offre à mes yeux: je crois que les bustes qui font l'objet de ma visite, sont transférés ailleurs, mais point du tout, je regarde derrière cette vilaine boiserie et je vois mes

illustres Troyens couverts de poussière et cachés ignominieusement. Je regarde plus loin, je remarque des piédestaux privés des bustes qu'ils portoient autrefois.

Je vous laisse à juger, citoyens, combien cette vue m'affligea ; je me promis de fixer sur cet oubli l'œil du public, et votre journal m'a paru propre à remplir mon but en faisant connoître l'idée que j'ai conçue.

Les bustes de nos illustres ancêtres ont été fort bien placés à la grand-salle de l'Hôtel de ville, tant que cette salle a été le lieu où l'on décernoit les honneurs aux morts et aux vivans.

Mais maintenant que sa destination est changée et que l'on nous prépare dans un local aussi vaste que bien disposé, une bibliothèque qui doit faire l'admiration et les délices des savants, je propose à l'administration municipale de Troyes de faire transférer tous ces bustes à Saint-Loup pour être installés dans l'emplacement de la bibliothèque qui est, selon moi, le lieu le plus convenable pour les recevoir. M....

Annales Troyennes ou décadaire du département de l'Aube par une Société d'amis des lettres et des mœurs, an IV et an V, pages 230 et 231, à Troyes, F. Mallet, in-12.

PIÈCES FUGITIVES (1)

ÉPITRE

Ecrit des Champs-Elisées, par feu Grosley, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'auteur d'une lettre qui demande que les bustes des grands hommes de Troyes, qu'il avoit donnés à cette ville, soient tirés de la poussière, et placés dans la bibliothèque publique.

O vous, mon cher concitoyen,
Qui voulez relever ces bustes,
Qu'un préjugé des plus injustes,
Au regard du peuple Troyen,
A soustrait, quand la France entière
Se courboit fort servilement
Sous la verge de Robespierre,
Recevez mon remerciement.

De votre épître hospitalière,
On a, la semaine dernière,
Fait lecture publiquement
Dans un lycée interressant,
Où sont entr-autres, Deshoullières,
Racine, Helvetius, Rousseau,
Colbert, Saint-Evremont, Boileau,
Chaulieu, Caylus, et la Bruyère.
Tous applaudirent votre plan
Jusqu'au bon abbé de Saint-Pierre,
Jusqu'à ce vieux, ce droit Homère,
Qui sommeille ici moins souvent,
Qu'alors qu'il végétoit sur Terre.

(1) *Bibliothèque de Troyes*, cartons locaux, n° 574.

Quoi ? peut-on sérieusement,
Au siècle heureux de la lumière,
Par un ostracisme indécent,
Exiler précipitamment
Des hommes qui de leur patrie,
Par leurs grands noms enorgueillie,
Furent la gloire et l'ornement ?
Ce Pithou Varron de la France,
Qui, dans vos murs anciennement
A fondé généralement
Un portique, où de la science,
Jadis nous puisions bonnement
Des leçons qu'ornaient le talent,
Que ne souillait point la licence ;
Et ce poète si chamant,
Le précurseur de Lafontaine,
Dont l'heureuse et féconde veine,
Enfanta ce conte amusant,
(1) Ce conte que rend si piquant
Une naïveté touchante ;
Passerat qu'au Parnasse on vante,
Que j'estimais de mon vivant,
Mais que j'aime si tendrement
Depuis qu'ici je le fréquente.
On a vu, dit-on, ses lauriers,
Qu'effeuillaient des doigts meurtriers,
Flétris, traînés dans poussière.
Tenez ; ce trait me désespère....

(1) *La métamorphose du coucou*, par Passerat.

❊ ❊ HISTOIRE DE CINQ BUSTES ❊ ❊

Ce Girardon qui d'un Louis
Illustra l'âge mémorable,
Et Mignard, cet artiste aimable,
Ont donc tous deux été proscrits !
Quel usurpateur prit leur place ?
Ce fut, prétend-t-on, un brigand,
Ami du trouble, ami du sang,
Qui long-tems fit périr en masse
Les hommes qu'il comptait pour rien.
Marat, phalaris plébéïen,
Qu'encensa Gachet, votre maire ; (1)
Prêtre de ce dieu sanguinaire,
Gachet, qui, pour tous ces hauts faits,
Depuis, vers les bords toulonnais,
Figura sur une galère.
... Et cet illustre chancelier
Qu'éleva son propre mérite,
Dans un siècle où le roturier,
Encor qu'il fût homme d'élite,
Trouvoit, pour atteindre aux honneurs
Réservés aux seuls protecteurs,
Dans sa naissance, une limite ;

(1) Gachet, maire de Troyes, dans le temps de la Terreur, accusé et convaincu de faux et de vol, au préjudice de la République : il a été condamné aux fers et y est mort. C'est lui qui dit à des députés d'Ervy, chef-lieu de district, *dites à vos concitoyens que j'irai les voirs sous trois jours, et que j'apporterai ici leur bled, leur argent et leurs têtes.*

Et Boucherat (1) quel barbouilleur
Osa, sous un plâtre menteur
Voilant ses marques distinctives,
Tromper les races fugitives,
Que l'avenir cache en son sein,
Comme s'il avoit fait un crime,
Ce magistrat du vieux régime,
En n'étant pas républicain ?

***

Suivez votre noble dessein.
Parlez jusqu'à ce qu'on entende ;
Lorsque le sentiment commande,
Peut-on n'être pas éloquent ?
C'est dans ce lieu, dépôt auguste
Des écrits du monde savant,
Qu'à mon avis il est bien juste
De les placer dorénavant.
Ils seront dans leurs élémens :
A leurs pieds portant leur hommage,
Vos enfants, dès le premier âge,
Du savoir auront le désir.
C'est en contemplant leurs images
Qu'ils aprendront à devenir
Des hommes instruits ou des sages.

(1) On a, dans le temps de la Terreur, mutilé le buste du chancelier Boucherat.

Je vous écris de ces beaux lieux,
Que domine un ciel sans nuages,
Toujours étranger aux orages,
Lieux habités par des heureux,
Où les bienfaiteurs de la terre,
De leurs vertus touchent le prix,
Où règne la gaieté légère,
Fille des jeux, mère des ris
Mais... où m'entraîne trop de zèle ?
Ami, je vous quitte à regret,
Car l'heure qui sonne, m'appelle,
Dans ce cercle aux beaux arts fidèle,
Et je vois déjà Condorcet
Qui s'y rend avec Fontenelle.

Par le citoyen Regnault-Beaucaron, accusateur public, et membre du Jury central d'Instruction du département de l'Aube.

Châteauroux. — Imp. typ. et lith. P. Langlois et Cie.